

# Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur les plans et les priorités  
2001-2002



Approuvé par

A handwritten signature in black ink that reads "Elinor Caplan".

---

L'Honorable Elinor Caplan  
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration



# Table des matières

Section I : Messages . . . . .	2
Message de la ministre . . . . .	2
Déclaration de la direction . . . . .	5
Section II : Vue d'ensemble du Ministère. . . . .	6
2.1 Mandat, rôles et responsabilités . . . . .	6
2.2 Objectifs du Ministère . . . . .	7
2.3 Contexte de la planification . . . . .	9
2.4 Dépenses prévues du Ministère . . . . .	11
Section III : Objectifs, ressources, stratégies et résultats prévus des secteurs d'activité . . . . .	12
3.1 Dépenses prévues selon le secteur d'activité . . . . .	12
3.2 Objectifs, stratégies et résultats prévus . . . . .	13
Section IV : Initiatives conjointes . . . . .	41
4.1 Initiatives horizontales . . . . .	41
4.2 Initiatives collectives. . . . .	43
Section V : Information financière . . . . .	45
Section VI : Renseignements divers. . . . .	51
6.1 Liste des lois et règlements. . . . .	51
6.2 Niveaux d'immigration . . . . .	52
6.3 Définitions : Catégories d'immigrants . . . . .	53
Index . . . . .	54

# Section I : Messages

Message de la ministre



**J'**ai le plaisir de déposer le *Rapport sur les plans et les priorités de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)*, pour l'exercice 2001–2002 à 2003–2004. Le rapport fournit des détails sur notre mandat, qui est de contribuer à faire du Canada un pays plus fort, où tous se sentent inclus. Nous entreprenons cette période de planification, forts d'une vision claire sur les programmes touchant la citoyenneté et l'immigration au Canada.

L'immigration a contribué à faire du Canada l'un des meilleurs pays au monde pour ce qui est de la qualité de vie, statut confirmé par les Nations Unies depuis six ans. Pour veiller à ce que le Canada demeure une destination de choix pour les nouveaux arrivants, j'ai déposé, le 21 février, à la Chambre des communes, le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Par ce projet de loi,

le gouvernement du Canada simplifie la Loi, accroît la sécurité des Canadiennes et des Canadiens, ainsi que des frontières du Canada, et veille à la prise de décisions rapides mais justes pour les immigrants et les demandeurs de statut de réfugié dans l'ensemble du système. Le projet de loi est le résultat d'une révision en profondeur de la législation et des politiques, qui a commencé en 1997. Dans les prochaines semaines, nous viserons à moderniser la législation sur la citoyenneté, et pour cela, il faudra établir des critères clairs, justes et objectifs pour l'obtention de la citoyenneté canadienne et insister sur les valeurs de la société canadienne pour contribuer à faire naître chez tous les citoyens le sentiment d'appartenance.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir une économie de catégorie mondiale, fondée sur l'innovation, les idées et le talent. Les programmes de citoyenneté et d'immigration jouent un rôle clé, car ils facilitent l'admission des travailleurs qualifiés, des gens d'affaire, des étudiants et des touristes, ainsi que la réunification des familles et aident les nouveaux venus à devenir des membres productifs de la société. Non seulement les immigrants contribuent-ils à la diversité de notre pays et à sa richesse culturelle, mais ils investissent, créent des emplois et apportent leurs compétences et leurs talents sur le marché du travail au Canada. L'immigration s'est avérée un facteur d'une stratégie économique, sociale et culturelle fructueuse pour le Canada, et le gouvernement du Canada s'est engagé à faire en sorte que tous les citoyens aient la possibilité de contribuer à l'édification de notre pays. Par l'entremise de son programme sur la citoyenneté, CIC encourage la diversité et enrichit l'héritage multiculturel

du Canada, favorise le développement de valeurs communes et permet une participation pleine et équitable de tous les membres de la société canadienne.

Le gouvernement du Canada a indiqué clairement qu'il avait pour objectif à long terme d'atteindre un niveau d'immigration annuel d'environ un pour cent de la population canadienne. Cet objectif sera réalisé d'une manière réfléchie et responsable qui prend en compte notre capacité d'accueil et d'intégration des nouveaux venus. Pour aller de l'avant avec cet engagement, j'ai présenté les niveaux d'immigration du Canada, à la Chambre des communes, le 8 février. J'ai établi un nouveau processus de planification pluriannuelle qui permet une démarche plus flexible, quoique globale, pour gérer divers aspects du programme d'immigration. J'ai aussi l'intention de consulter davantage les gouvernements provinciaux et territoriaux, les membres des organisations non gouvernementales et autres groupes au sujet des niveaux d'immigration. Ces consultations nous permettront de définir clairement les défis et les possibilités que présente le programme d'immigration du Canada pour les années à venir; elles nous permettront aussi de déterminer les meilleurs moyens mis à notre disposition pour lever les obstacles à l'intégration des nouveaux venus, autant sur le plan économique que social. L'an dernier, nous avons pleinement respecté notre engagement en ce qui concerne le niveau d'immigration; en effet, 226 837 nouveaux résidents permanents sont arrivés au Canada. Selon le plan que j'ai déposé, nous prévoyons l'arrivée au Canada de 200 000 à 225 000 immigrants ou réfugiés pour cette année, et nous proposons

une fourchette de 210 000 à 235 000 pour 2002. Le plan prévoit aussi que CIC maintiendra la tradition humanitaire du Canada en offrant l'asile à des réfugiés et à d'autres personnes ayant besoin de protection, dont le nombre prévu se situe entre 22 100 et 29 300 pour cette année, et entre 23 000 et 30 400 pour 2002.

Qui plus est, nous améliorons notre service à la clientèle en réduisant le temps de traitement et lançons des projets pilotes pour explorer de nouvelles innovations dans la prestation de service. L'année dernière, j'ai mis en place un projet d'envergure en matière de technologie de l'information, le Système mondial de gestion des cas. Ce système aide le Ministère à offrir un meilleur service et fournit l'assistance technologique nécessaire pour joindre nos clients par l'entremise du gouvernement en direct. À tout cela s'ajoutent les succès de nos programmes visant les étudiants, les travailleurs temporaires et les visiteurs, dont le nombre continue d'augmenter au profit de notre Ministère et du Canada dans son ensemble. Tous ces efforts visent à attirer les compétences et les talents dont l'économie canadienne a besoin.

Pour l'avenir, CIC continuera d'encourager la collaboration et le partenariat, autant au plan national qu'international. Nous unissons nos efforts à ceux des autres ministères, des provinces et des territoires, des organisations non gouvernementales et des autres groupes afin qu'ils aient un rôle à jouer dans la gestion des divers aspects de notre programme, et ainsi assurer l'efficacité et l'efficacités des programmes et processus de sélection et d'établissement des nouveaux arrivants au Canada.

Les défis de l'immigration sont véritablement d'envergure internationale; ils exigent donc des approches et des solutions internationales. Sur le plan international, nous maintiendrons notre collaboration avec des organisations comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, entre autres, afin de traiter des problèmes communs qui nécessitent des solutions internationales. Sur le plan bilatéral, nous collaborons avec nombre de pays, y compris les États-Unis, les pays de l'Union européenne et d'autres, dans le cadre de forums internationaux sur l'immigration.

Sur un plan personnel, je compte maintenir le dialogue avec les parties intéressées au Canada et à l'étranger, de même que je continuerai de travailler avec le personnel dévoué de CIC afin de mener à bonne fin notre ambitieux programme. Je relèverai ces défis avec enthousiasme en comptant sur l'appui et l'engagement fidèle de mon ministère. Ensemble, nous serons heureux et fiers d'agir ainsi car c'est de cette manière que nous amènerons à notre pays ses futurs citoyens.

Déclaration de la direction  
Rapport sur les plans et les  
priorités de 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au  
Parlement, le *Rapport sur les plans et les  
priorités (RPP) de 2001-2002* de Citoyenneté  
et Immigration Canada.


À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans,  
les priorités et les stratégies du Ministère  
ainsi que les résultats clés escomptés;
- sont conformes aux principes de divul-  
gation de l'information énoncés dans les  
*Lignes directrices pour la préparation du  
Rapport sur les plans et les priorités;*

- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes  
d'information et de gestion ministériels  
sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procé-  
dures d'assurance de la qualité qui ont été  
utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont  
approuvé la structure de planification et de  
rapport sur laquelle s'appuie ce document et  
qui sert de fondement à la reddition de  
comptes sur les résultats obtenus au moyen  
des ressources et des pouvoirs fournis.

Signature :  \_\_\_\_\_

Nom : Janice Cochrane  
Titre : Sous-ministre

Date : \_\_\_\_\_

Téléphone : (613) 954-3501

# Section II : Vue d'ensemble du Ministère

## 2.1 Mandat, rôles et responsabilités

### Mandat

L'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit que le Parlement du Canada et les législatures provinciales exercent, de concert, le pouvoir de faire des lois en matière d'immigration, tout en précisant que les lois fédérales priment sur les lois provinciales en cas d'incompatibilité. Le paragraphe 91(25) de cette même loi confère au Parlement du Canada des pouvoirs exclusifs en ce qui concerne la législation sur la naturalisation et les étrangers.

Le 23 juin 1994, le Parlement a créé le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (*Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*) et a investi son ministre des pouvoirs, devoirs et fonctions se rattachant à toutes les questions relatives à la citoyenneté et à l'immigration qui relèvent de sa compétence. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est aussi responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration*, de même que des règlements pris aux termes de ces lois, ce qui inclut le *Règlement sur la citoyenneté de 1993*, le *Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration* (1985) et le *Règlement sur l'immigration de 1978*.

### Rôles

Citoyenneté et Immigration Canada établit la politique d'immigration, gère les niveaux d'immigration et, avec d'autres organismes et ministères fédéraux, facilite et contrôle l'autorisation de séjour des immigrants, des

réfugiés et des visiteurs au Canada. En collaboration avec d'autres ordres de gouvernement ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, CIC aide les nouveaux arrivants à s'établir et à s'adapter au Canada. Il appuie la mission humanitaire du Canada et ses engagements internationaux connexes en fixant le cadre stratégique de la politique de protection des réfugiés et en gérant le programme correspondant. Il protège également la santé des Canadiennes et des Canadiens en obligeant tous les immigrants et certains visiteurs à passer un examen médical et assure la sécurité de la société canadienne en repérant, en leur refusant l'entrée et en renvoyant les individus qui n'ont pas le droit d'entrer ou de demeurer au Canada.

CIC élabore les politiques en matière de citoyenneté, y compris les critères de recevabilité des demandes et les connaissances requises en vue de l'attribution de la citoyenneté canadienne. Il fournit en outre aux Canadiennes et aux Canadiens des preuves de citoyenneté, aide les nouveaux arrivants et les organismes à comprendre la signification de la citoyenneté canadienne et fait la promotion de la citoyenneté en tant que symbole et expression des droits et des responsabilités des membres de la collectivité canadienne.

### Responsabilités

La députée Elinor Caplan est la ministre responsable de Citoyenneté et Immigration Canada. La principale responsabilité de toutes les opérations du Ministère revient à la sous-ministre, assistée du sous-ministre



délégué. Ils sont secondés par trois sous-ministres adjoints (SMA).

Le SMA du Développement des politiques et des programmes, le SMA des Opérations et le SMA des Services de gestion sont responsables ensemble des quatre secteurs d'activité suivants :

- Maximiser les avantages des migrations internationales
- Maintenir la tradition humanitaire du Canada
- Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants
- Gérer l'accès au Canada

Ces activités représentent 687,6 millions de dollars et 3367 équivalents temps plein (ETP).

Le SMA des Services de gestion et le SMA du Développement des politiques et des programmes sont conjointement responsables du secteur d'activité intitulé « Fournir des services de gestion ». Ce secteur représente 135,8 millions de dollars et 1027 ETP. Au cours du prochain exercice, d'autres changements seront élaborés dans le cadre d'un examen de l'organisation et en raison d'importantes augmentations de la charge de travail.

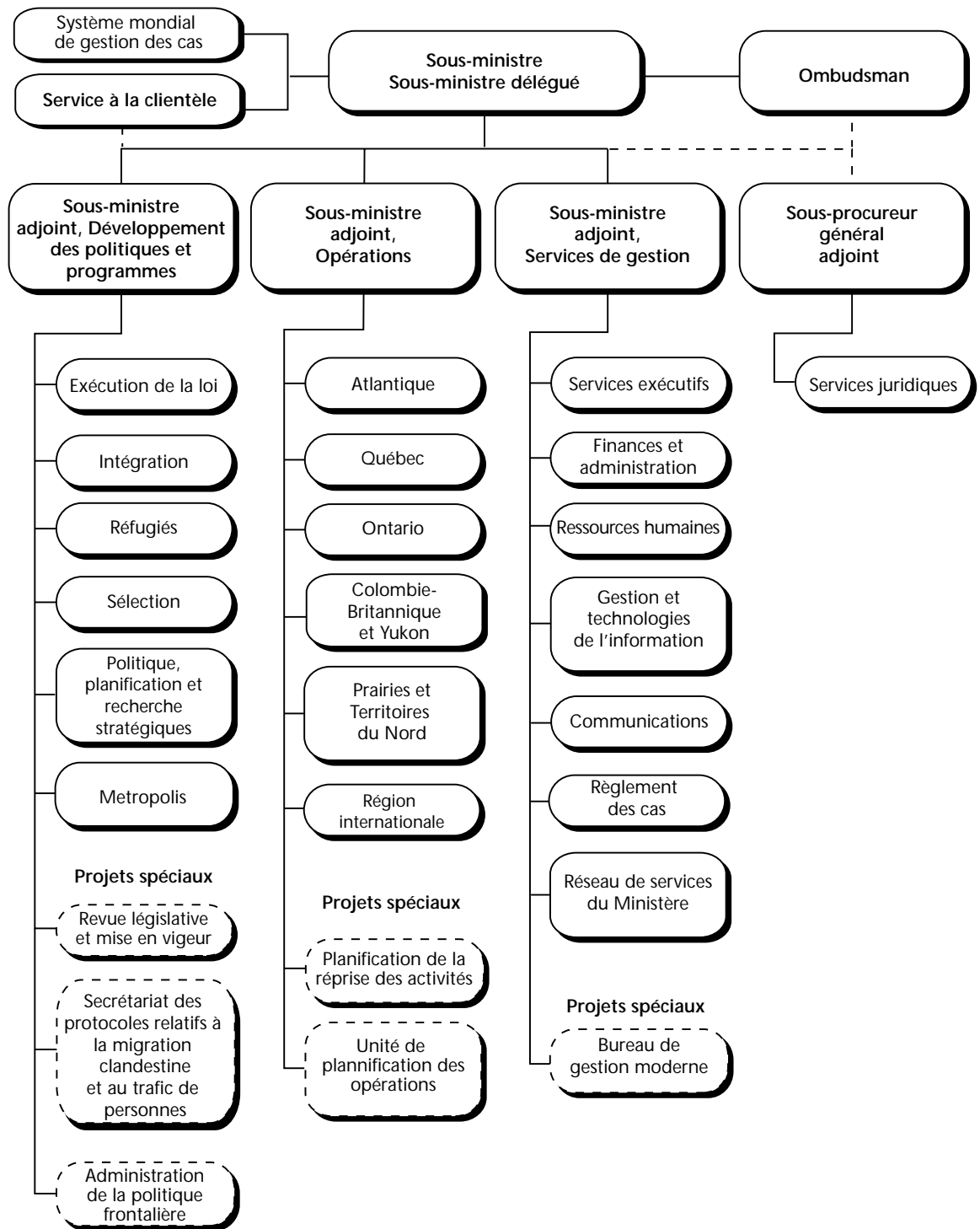
## 2.2 Objectifs du Ministère

L'objectif du Ministère est de faire en sorte que le mouvement des personnes à destination du Canada et l'appartenance à la société canadienne contribuent aux intérêts sociaux et économiques du Canada tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

Sa mission consiste à bâtir un Canada plus fort, c'est-à-dire :

- **tirer profit au maximum des mouvements migratoires mondiaux;**
- **protéger les réfugiés au Canada et d'autres ayant besoin de se rétablir;**
- **définir l'appartenance à la société canadienne et favoriser l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;**
- **gérer l'accès au Canada.**

# ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE (au 1<sup>er</sup> mars 2001)



### 2.3 Contexte de la planification

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) exécute ses activités dans un contexte international où la croissance de la population mondiale, la mondialisation des marchés ainsi qu'une grande diversité de tendances et d'événements politiques, économiques, sociaux et environnementaux affectent tous les aspects de son programme. À cause d'une mondialisation accrue, de meilleurs réseaux de transport et de technologie ainsi que de la fluctuation des forces du commerce et des marchés, des centaines de millions de personnes sont en déplacement dans le monde et cherchent de nouvelles possibilités économiques, que ce soit de façon permanente ou temporaire. L'intérêt de plus en plus grand que manifestent à l'égard du Canada les migrants éventuels de la composante économique, les travailleurs temporaires, les étudiants étrangers et les visiteurs en témoigne.

CIC joue un rôle de premier plan pour saisir les grandes possibilités de participation du Canada à l'élargissement du marché mondial et du tourisme créées par les mouvements migratoires mondiaux et par un bassin de travailleurs qualifiés qui peuvent améliorer la base du savoir du Canada et son avantage stratégique dans un environnement mondial de plus en plus compétitif.

Les mouvements migratoires mondiaux posent également des défis et englobent également beaucoup d'individus qui fuient la guerre civile, la persécution pour des motifs politiques ou religieux, et d'autres qui ont besoin de protection. D'autres encore ne cherchent qu'à améliorer leur sort. L'écart grandissant entre les riches et les pauvres et entre les pays riches et les pays pauvres influe sur la décision d'émigrer.

L'effondrement des structures et des pouvoirs sociaux et juridiques dans de nombreux pays crée un environnement propice à la fraude, à la malversation, à l'immigration clandestine et au trafic de personnes.

Pour venir à bout de ces problèmes, le Canada peut compter sur une collaboration internationale de plus en plus grande afin de protéger les réfugiés et de prévenir l'introduction de clandestins. En collaboration avec ses partenaires internationaux, CIC cherche à faire obstacle à la criminalité transnationale organisée, au terrorisme et à l'augmentation des activités d'introduction et de trafic de clandestins. Les réseaux de criminels impliqués dans ces activités disposent de moyens de plus en plus stratégiques et complexes. L'Organisation internationale pour les migrations estime que, dans le monde, le crime organisé tire des profits de l'ordre de 5 à 7 milliards de dollars pour introduire des clandestins. Le Canada, de même que d'autres nations, est devenu la cible d'organisations criminelles internationales installées en Europe de l'Est, en Russie, en Asie et en Amérique latine.

CIC contribue aux efforts de lutte contre le crime organisé et le terrorisme grâce à un meilleur échange de renseignements dans les domaines de la sécurité et de la criminalité, avec ses partenaires internationaux. En particulier, le Ministère a joué un rôle important dans les négociations pour la récente signature de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et dans ceux qui ont mené aux deux protocoles connexes, l'un portant sur l'introduction clandestine de migrants et l'autre sur le trafic de femmes et d'enfants. CIC est aussi très actif dans beaucoup de forums internationaux, notamment dans le Groupe de travail des consultations intergouvernementales, dont le siège se trouve à Genève, et dans des discussions sur les migrations internationales avec les membres de l'Union européenne. CIC participe également à des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis afin d'en arriver à une vision commune de la gestion de l'admission sur nos territoires respectifs afin d'assurer la sécurité de nos citoyens tout en facilitant l'autorisation de séjour des grands voyageurs.

Ce contexte international dynamique met aussi à l'épreuve notre capacité de gérer l'aide humanitaire, en particulier le programme de protection des réfugiés, et de réagir aux crises internationales. En outre, le phénomène préoccupant de l'introduction de clandestins et du trafic de personnes fait ressortir la difficulté de concilier tout à la fois les objectifs humanitaires et l'application de la loi. Les crises internationales peuvent survenir à n'importe quel moment et échappent, en général, au contrôle de n'importe quel ministère ou gouvernement. Voilà qui met en relief la nécessité pour le Ministère d'être prêt en tout temps à réagir à des événements urgents et souvent imprévisibles, comme la crise au Kosovo ou l'arrivée de bateaux de clandestins sur la côte Ouest en 1999.

À l'échelle nationale, les politiques d'immigration et de protection des réfugiés sont déterminantes pour appuyer les objectifs plus larges du gouvernement, c'est-à-dire contribuer à la santé de la société et de l'économie, faire progresser les engagements humanitaires et procurer aux citoyens une meilleure qualité de vie. Dans la mise en valeur des possibilités qu'offrent la mondialisation et le libre-échange, CIC joue un rôle important en facilitant l'entrée des travailleurs, des gens d'affaires et des investisseurs qui possèdent des compétences transférables de haut niveau susceptibles d'améliorer le capital humain et financier du Canada et de développer une économie fondée sur le savoir. En outre, l'admission de travailleurs temporaires peut contribuer à combler les besoins à court terme du marché du travail du Canada et à satisfaire aux exigences des entreprises qui cherchent des travailleurs hautement qualifiés qui peuvent aider le Canada à stimuler la croissance économique et à se donner un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale. Le Ministère facilite également l'entrée de visiteurs et d'étudiants qui permettent de tisser des liens commerciaux et culturels.

Il faut toutefois reconnaître que ces possibilités s'accompagnent de nouveaux défis. Les demandeurs d'immigration comprennent aussi bien les personnes qui se qualifient pour émigrer au Canada que celles qui ne se qualifient pas. Puisque CIC reçoit un nombre croissant de demandes où la fraude et les fausses déclarations sont évidentes et où des documents fiables appuyant la demande ne sont pas immédiatement disponibles, la tâche visant à identifier les personnes qui se qualifient devient de plus en plus complexe. Par ailleurs, la diversité des origines et des besoins des nouveaux arrivants rend de plus en plus complexe la prestation de programmes d'établissement et la promotion des valeurs rattachées à la citoyenneté canadienne. Les défis liés à la capacité d'absorption des grands centres urbains, à l'accès au marché du travail canadien et à la promotion d'une culture de la diversité sont des éléments déterminants dans l'élaboration de politiques et de programmes d'établissement.

Les programmes de CIC contribuent énormément à la réalisation des objectifs prioritaires de l'ensemble du gouvernement, comme l'édification d'une société plus forte et plus inclusive, le développement d'une économie d'avant-garde fondée sur l'innovation, les idées et le talent, le renforcement du rôle du Canada sur la scène mondiale et la valorisation de notre citoyenneté commune, le développement d'une politique intégrée pour l'ensemble du gouvernement, la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale, et le renforcement des partenariats, surtout avec les autres paliers de gouvernement, le secteur bénévole et les citoyens canadiens.

L'opinion publique joue aussi un rôle important dans la définition du contexte national. Les médias font une large place aux politiques et aux programmes de citoyenneté et d'immigration. Selon toute vraisemblance, le public et les médias continueront de suivre de près l'élaboration

d'une politique future et sa mise en œuvre. La communication avec le public et les intervenants occupe toujours une place importante, en ce qu'elle nous permet de veiller à ce que les activités du Ministère soient bien comprises et que les programmes de citoyenneté et d'immigration obtiennent toujours l'appui voulu.

Les principales activités, notamment la réforme législative, la planification plurian-

nuelle des niveaux d'immigration, les initiatives du service à la clientèle et la grande diversité des plans qui sont exposés dans le présent rapport, sont conçues pour que CIC puisse continuer à réagir rapidement et efficacement à un contexte national et international en évolution rapide sans compromettre l'intégrité du programme.

## 2.4 Dépenses prévues du Ministère

Dépenses prévues : Programme de citoyenneté et d'immigration  
(en millions de dollars)

	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
<b>Budgétaires du budget principal des dépenses</b>	878,5	<b>817,1</b>	775,6	773,0
Non budgétaires du budget principal	S/O	<b>S/O</b>	S/O	S/O
Moins recettes disponibles	S/O	<b>S/O</b>	S/O	S/O
<b>Total du budget principal</b>	878,5	<b>817,1</b>	775,6	773,0
Ajustements des dépenses prévues*	35,9	<b>6,3</b>	6,2	6,2
<b>Dépenses nettes prévues</b>	914,4**	<b>823,4</b>	781,8	779,2
Moins recettes non disponibles	374,7	<b>374,7</b>	374,7	374,7
Plus coût des services reçus sans frais	189,3	<b>214,3</b>	214,3	214,3
<b>Coût net du programme</b>	729,0	<b>663,0</b>	621,4	618,8
Équivalents temps plein	4433	<b>4394</b>	4398	4385

\* Les ajustements comprennent le budget supplémentaire des dépenses de 2000-2001 et les fonds approuvés pour l'exercice suivant depuis la Mise à jour annuelle des niveaux de référence.

\*\* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales nettes prévues d'ici la fin de l'exercice.

*Explication des changements* : Les dépenses prévues pour 2000-2001 comprennent des ressources additionnelles pour l'opération d'aide humanitaire au Kosovo, l'arrivée de bateaux de clandestins en Colombie-Britannique et le Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues pour 2001-2002 sont plus faibles en raison de la fin du financement du programme concernant les criminels de guerre, du début de la période de remboursement de cinq ans du prêt pour le projet An 2000 et des ressources moindres consacrées à l'opération Kosovo et à l'arrivée des clandestins de la mer. Les dépenses prévues pour 2002-2003 et les années suivantes sont en baisse en raison d'une diminution des ressources consacrées à l'élimination de l'arriéré de demandes et de la fin du financement lié aux clandestins de la mer et à l'opération Kosovo.

# Section III : Objectifs, ressources, stratégies et résultats prévus des secteurs d'activité

## 3.1 Dépenses prévues selon le secteur d'activité

Dépenses nettes prévues par programme, selon le secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Maximiser les avantages des migrations internationales	140,3	115,0	99,6	99,6
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	146,0	118,2	91,8	92,6
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	326,6	312,2	312,2	312,2
Gérer l'accès au Canada	171,5	142,2	129,6	130,7
Fournir des services de gestion	130,0	135,8	148,6	144,1
<b>Total des dépenses nettes prévues</b>	<b>914,4*</b>	<b>823,4</b>	<b>781,8</b>	<b>779,2</b>

\* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

*Explication des changements* : La prévision des dépenses pour 2000-2001 comprend des ressources additionnelles liées à l'opération d'aide humanitaire au Kosovo, à l'arrivée de clandestins de la mer en Colombie-Britannique et au Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues pour 2001-2002 sont plus faibles en raison de la fin du financement du programme concernant les criminels de guerre, du début de la période de remboursement sur cinq ans du prêt pour le projet An 2000, et de la diminution des ressources affectées à l'initiative du Kosovo et à l'arrivée de clandestins de la mer.

### 3.2 Objectifs, stratégies et résultats prévus

Le tableau qui suit présente les principaux engagements du Ministère concernant chacun de ses objectifs, en fonction du *Rapport annuel de 2000* qui a été déposé au Parlement par le président du Conseil du Trésor.

Citoyenneté et Immigration Canada dispose d'un budget de 823,4 millions de dollars.

Objectifs de CIC	Principaux engagements en matière de résultats	Page
<b>Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens :</b>	<b>Qui se traduisent par :</b>	
<b>Des avantages sociaux et économiques optimaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'atteinte des niveaux d'immigration prévus</li> <li>• La réunion des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens</li> <li>• La sélection de gens d'affaires y compris d'investisseurs</li> <li>• La sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien</li> <li>• L'admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services</li> <li>• L'admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes au niveau des compétences dans le marché du travail national</li> <li>• L'admission de travailleurs temporaires qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande</li> </ul>	14 à 19
<b>La protection des réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'atteinte des objectifs en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés</li> <li>• Un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté</li> <li>• Une plus grande influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés</li> <li>• L'établissement d'ententes de travail efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC</li> </ul>	20 à 23
<b>Une aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne</li> <li>• Des exigences accrues en matière de reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution de programmes d'établissement</li> <li>• La participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne</li> <li>• La promotion et la compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration</li> </ul>	24 à 27
<b>La gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne</li> <li>• L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus</li> <li>• L'identification et, si nécessaire, la détention des contrevenants à <i>Loi sur l'immigration</i></li> <li>• Le renvoi des personnes non admissibles, surtout de celles qui constituent une menace pour la société canadienne</li> </ul>	28 à 31

## Maximiser les avantages des migrations internationales

### A. Objectif et description du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité, qui consiste à maximiser les avantages des migrations internationales, est de tirer pour le Canada le maximum d'avantages économiques et sociaux des mouvements migratoires mondiaux.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes de sélection des immigrants et d'évaluation des visiteurs;

- recommande au ministre le nombre prévu d'immigrants à admettre au Canada chaque année;
- évalue les qualités des personnes qui cherchent à s'établir en permanence au Canada en fonction des critères applicables aux immigrants;
- évalue les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires éventuels en fonction des critères applicables;
- évalue le risque que présentent les immigrants, les visiteurs, les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers éventuels pour la santé des Canadiennes et des Canadiens et l'incidence possible sur le système de santé du Canada.

### B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
140,3 M\$ 1399 ETP	115,0 M\$ 1338 ETP	99,6 M\$ 1310 ETP	99,6 M\$ 1310 ETP

*Explication des changements :* La prévision des dépenses pour 2000-2001 comprend les ressources additionnelles allouées à la prestation des services essentiels au public, ainsi que les ressources liées à l'élimination de l'arriéré des demandes. Les dépenses prévues pour 2002-2003 et les années suivantes sont plus faibles en raison de la diminution des fonds affectés à l'élimination de l'arriéré des demandes.

### C. Stratégies et résultats prévus

Le 21 février 2001, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Sans préjuger des résultats de l'examen parlementaire de ce projet de loi, bon nombre des plans décrits dans ce rapport sont conditionnels à l'établissement des autorisations législatives et réglementaires nécessaires qui seront apportées par le projet de loi.

#### Plan d'immigration

Le Plan d'immigration du Ministère pour 2001 prévoit l'admission de 200 000 à 225 000 immigrants au Canada, c'est-à-dire de 177 900 à 195 700 immigrants et de 22 100 à 29 300 réfugiés. Il présente également, aux fins de planification, une estimation de la fourchette prévue en 2002, soit de 187 000 à 204 600 immigrants et de 23 000 à 30 400 réfugiés.



## Établir les niveaux d'immigration cibles

Les niveaux d'immigration sont affectés par la situation sans cesse changeante, à l'échelle nationale et internationale, en raison des modifications apportées à la législation et aux politiques, ainsi que par la capacité opérationnelle de CIC. En raison de cet ensemble complexe de facteurs, CIC a mis sur pied un processus de planification pluri-annuelle (PPP) complet et souple, qui tiendra compte des nombreux éléments ayant une influence sur les niveaux d'immigration, et qui établira la fourchette prévue pour les deux prochaines années. Le processus sera entrepris en collaboration avec nos partenaires fédéraux et les autres paliers de gouvernement. Le plan de chaque année indiquera un objectif pour l'exercice suivant, et établira une prévision, aux fins de planification, pour l'année suivante. La fourchette fixée pour la deuxième année du plan indiquera l'objectif visé à long terme, mais sera sujette à des changements selon les circonstances.

Le principal objectif du PPP est d'intégrer la planification des niveaux dans le contexte plus global des politiques et des programmes en matière d'immigration afin de :

- préparer des prévisions pluriannuelles fixant des niveaux d'immigration annuels qui répondront le mieux aux besoins du Canada, en fonction de la situation actuelle à l'échelle nationale et internationale;
- relever les défis que posent les programmes de sélection et d'intégration, en élaborant des politiques et des programmes qui contribuent à améliorer les résultats qualitatifs de l'immigration.

CIC est en train d'élaborer un cadre pour le PPP. Au cours de la prochaine année, le Ministère établira les objectifs et les stratégies du processus et précisera la façon dont on procédera pour entreprendre les étapes essentielles du processus, soit les recherches, les analyses et les consultations.

## L'arriéré des demandes

En 2000–2001, CIC a obtenu d'autres ressources pour réduire le nombre de dossiers à traiter et a donné la consigne à toutes les missions de finaliser environ 37 000 demandes de la composante économique avant le 1<sup>er</sup> juin 1999. Au cours de 2001, des équipes spéciales ont été affectées au traitement des demandes les plus anciennes à Damas, New Delhi, Hong Kong, Islamabad et Manille. Comme objectif initial, ces équipes doivent effectuer environ 15 000 entrevues de sélection de plus que le nombre normalement effectué à l'étranger. En 2001, le réseau à l'étranger prévoit finaliser 132 150 dossiers.

## Initiative du service à la clientèle

CIC a accepté l'invitation du Secrétariat du Conseil du Trésor d'être un ministère directeur de l'initiative visant à améliorer le service. En 2001–2002, le Ministère mettra l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de cadres et d'outils ayant rapport aux normes de service ainsi que sur l'assurance de la qualité et l'évaluation du degré de satisfaction des clients. La mise en œuvre de chacune des priorités établies sera répartie sur les deux prochaines années. Ces efforts permettront de mieux répondre aux besoins des clients et d'utiliser leurs commentaires pour élaborer des stratégies en matière de service. Le Ministère évaluera aussi les avantages potentiels qui pourraient découler de la centralisation de certains éléments du système de sélection des immigrants à l'étranger. Un projet pilote lancé en décembre 2000, lequel a établi un centre d'appel international pour traiter les demandes d'information sur l'immigration provenant des États-Unis, sera évalué en 2001–2002.

## Travailleurs immigrants qualifiés

Dans un contexte de mondialisation accrue des marchés, de rapports sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du

travail et de préoccupations au sujet des tendances démographiques, la sélection de travailleurs immigrants qualifiés pouvant constituer des agents économiques efficaces au Canada est essentielle pour le développement économique à long terme du pays. De concert avec le programme général d'examen de la législation, CIC est en train d'élaborer une nouvelle approche pour la sélection d'immigrants de la composante économique, fondé sur les attributs du capital humain. Le nouveau modèle accroîtra l'accent mis sur les compétences en matière de langue et de formation, et éliminera les classifications occupationnelles spécifiques comme critères de sélection. Cette mesure permettra une évaluation plus souple et sera plus directement pertinente à la réussite économique des immigrants à leur arrivée au Canada.

Programme des candidats d'une province

En janvier 2001, le gouverneur en conseil a accordé le pouvoir à la ministre de CIC de conclure des ententes concernant les candidats d'une province avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon. En 2001-2002, le Ministère travaillera étroitement avec ces deux gouvernements afin de pouvoir signer ces ententes et les aider à mettre en œuvre leur programme respectif.

Ces deux ententes s'ajoutent à celles déjà conclues avec la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve; au total, des ententes concernant les candidats d'une province existent maintenant avec sept provinces et territoires. Toutes les provinces participantes ont exprimé leur satisfaction à l'égard du programme, et le Cabinet a autorisé la Saskatchewan à prolonger son entente pour une autre année. Certaines provinces ont indiqué leur intention d'élargir la portée de leur entente en 2001-2002, de manière à recruter des immigrants entrepreneurs. En outre, les provinces ayant la plus

longue expérience du programme soumettront des rapports sur les activités qu'elles ont réalisées jusqu'à présent.

Admission de travailleurs temporaires

En 2001-2002, certains agents des bureaux de CIC à l'étranger pourront avoir accès aux décisions relatives à la validation de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), grâce à des liens établis entre les systèmes des deux ministères. De plus, DRHC finalisera l'installation d'un système de données réservé aux travailleurs étrangers, lequel sera lié à tous les systèmes de CIC. Ce nouveau système permettra à tous les agents d'immigration d'avoir accès en temps réel aux décisions de DRHC relativement à la validation, éliminant ainsi les délais de traitement attribuables aux difficultés de transmission.

En 2001-2002 également, le Ministère achèvera la réécriture du règlement d'immigration concernant le programme des travailleurs étrangers temporaires. Ces nouvelles dispositions réglementaires prévoient une nouvelle base pour la validation de DRHC (« avantage économique net ») et l'utilisation d'outils de travail (comme les ententes avec les employeurs et les ententes sectorielles), qui permettront aux ministères d'atteindre un processus d'autorisation plus efficace et plus convivial. La pleine mise en œuvre de ces changements dépendra de la disponibilité de ressources supplémentaires.

Admission d'étudiants étrangers et de visiteurs

L'importance des étudiants étrangers dans l'amélioration des relations qu'entretient le Canada avec le reste du monde et leur contribution à la richesse culturelle des campus canadiens est reconnue. La présence d'étudiants étrangers et de visiteurs stimule l'économie et rehausse la réputation du Canada à l'échelle internationale.

Depuis quelques années, l'amélioration du processus de traitement du Ministère a occasionné de fortes augmentations du nombre d'autorisations d'études émises. De 1998 à 2000, on a constaté une hausse de presque 63 % à l'étranger. Pour veiller à ce que le Canada continue de bénéficier de ce mouvement, le Ministère continuera, en 2001-2002, de tenir des consultations auprès du Comité consultatif sur les étudiants internationaux et l'immigration afin de faciliter la venue d'étudiants étrangers au Canada. Dans le moment, aucune autorisation d'études n'est exigée pour des études en anglais ou en français langues secondes, lorsqu'elles ne dépassent pas trois mois. Cependant, le Ministère consulte actuellement les provinces en vue de faire passer cette période à six mois et d'élargir le type de cours admissibles pour inclure tous les domaines d'études.

#### Réunification des familles

De manière à favoriser la réunion des familles au Canada, CIC continuera de reconnaître les conjoints de fait et les conjoints de même sexe. Des dispositions réglementaires qui élargissent la catégorie de la famille et les critères d'admissibilité au parrainage (aussi bien pour les répondants que pour les personnes parrainées) seront élaborées. Des mesures visant à protéger davantage l'intégrité du programme de parrainage sont également en voie d'élaboration. En ce qui a trait à l'adoption, plusieurs questions liées à la protection et au traitement égal des enfants adoptés sont toujours en suspens et doivent être résolues.

Bien que la vaste majorité des répondants remplissent leurs obligations et subviennent aux besoins essentiels des membres de leur famille, CIC continuera de collaborer avec les autres paliers de gouvernement pour trouver des solutions aux cas de répondants qui ne respectent pas ces obligations et dont les membres de la famille doivent avoir recours aux programmes provinciaux

d'aide sociale. Des consultations auront lieu, avec d'autres paliers de gouvernement intéressés, au sujet de protocoles d'entente visant à favoriser le partage de renseignements qui permettraient de prévenir les ruptures d'ententes de parrainage. Ces renseignements seront utilisés par CIC pour déterminer l'admissibilité du nombre relativement peu élevé de répondants en défaut et, par d'autres paliers de gouvernement, pour obtenir le remboursement des prestations versées et administrer d'autres aspects de la législation provinciale relativement à l'aide sociale.

#### Auto-réglementation des consultants en immigration

En 2001-2002, CIC collaborera avec les organisations de consultants en immigration dans le but de les aider et de les appuyer, le cas échéant, à élaborer des mécanismes de contrôle et de réglementation pour la profession. Il faut s'aventurer prudemment dans ce domaine lequel est, aux termes de la constitution, réglementé par les provinces.

#### Sélection de gens d'affaires immigrants

On entend, par gens d'affaires immigrants, les entrepreneurs, les investisseurs et les travailleurs autonomes dont l'admission au Canada contribuera au développement de l'économie canadienne. Il faut établir de nouveaux critères qui permettront de mieux recruter et sélectionner des individus qui ont les compétences et les capacités d'entrepreneurs. En 2001-2002, de nouveaux critères de sélection seront élaborés. Dans un contexte de demandes accrues pour les talents d'entrepreneurs entre les diverses économies modernes, on encouragera la collaboration avec d'autres paliers de gouvernement.

La visibilité du programme d'immigration des gens d'affaires sera améliorée en établissant et en entretenant de nouvelles relations avec des partenaires stratégiques tels que les banques, les courtiers en placements, les organismes provinciaux et les autorités des grandes agglomérations. CIC continuera également d'explorer des mécanismes pouvant offrir des incitatifs, en fonction du marché, dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs afin d'augmenter l'affectation d'immigrants investisseurs destinée au programme fédéral.

#### Résultats prévus

Selon les résultats du processus législatif et réglementaire, les propositions suivantes pourraient se concrétiser.

- Mise en place d'un nouveau système de sélection pour les travailleurs qualifiés immigrants.
- Hausse de l'âge maximal d'un enfant à charge de 19 à moins de 22 ans.
- Reconnaissance des conjoints de fait et des conjoints de même sexe dans la catégorie de la famille.
- Création d'une catégorie de demandeurs au Canada pour les conjoints, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe.
- Dispense de l'application des dispositions prévoyant la non-admissibilité dans le cas des conjoints et des conjoints de fait parrainés, et les personnes à leur charge.
- Baisse de l'âge d'admissibilité au parrainage de 19 à 18 ans.
- Réduction de 10 à trois ans pour la durée du parrainage du conjoint (applicable aussi dans le cas du conjoint de fait).
- Remise du droit exigé pour le parrainage dans le cas des répondants qui ne peuvent pas satisfaire aux exigences dès le départ.

- Interdiction de parrainage pour les individus en défaut de paiement de pension alimentaire pour conjoint ou enfant ordonnée par un tribunal, reconnus coupables d'une infraction liée à la violence conjugale, ou prestataires d'aide sociale pour des raisons autres que l'invalidité.
- Amélioration de la méthode de recouvrement des coûts d'aide sociale dans les cas de rupture de l'engagement de parrainage.
- Suspension du traitement de la demande de parrainage lorsque la citoyenneté du répondant fait l'objet d'une procédure de révocation.
- Modification de la durée de la période de parrainage dans le cas des enfants — de 10 ans, elle devient 10 ans ou jusqu'à l'âge de 22 ans, selon la période la plus longue.
- Établissement de nouveaux critères d'admissibilité pour les gens d'affaires immigrants.

Voici les résultats prévus découlant des autres stratégies :

- Atteinte du niveau d'immigration prévu, soit l'admission de 200 000 à 225 000 nouveaux arrivants au Canada en 2001.
- Dépôt au Parlement du Plan d'immigration pluriannuel de 2002-2003 présentant les prévisions concernant la fourchette fixée pour 2002, ainsi que la fourchette prévue, aux fins de planification, pour 2003.
- Déclenchement d'un processus de consultation stratégique avec les autres paliers de gouvernement afin de maximiser la capacité de tous les partenaires à relever les défis liés au nombre croissant d'immigrants et de réfugiés.
- Amélioration de la prestation de services aux clients.

- Traitement plus efficaces des autorisations d'études émises aux étudiants étrangers afin d'accroître la compétitivité internationale du Canada à attirer ces étudiants.
- Mieux promouvoir les avantages et les attraits du programme fédéral des immigrants investisseurs.

---

## Maintenir la tradition humanitaire du Canada

### A. Objectif et description du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité consistant à maintenir la tradition humanitaire du Canada est de protéger les réfugiés et les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire.

Ce secteur d'activité :

- assure un leadership international dans la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés, notamment le rapatriement volontaire, l'intégration locale, la réinstallation dans un autre pays ou l'adoption d'approches régionales à l'égard du partage des responsabilités;
- élabore et met en œuvre des politiques et des programmes afin d'appuyer les engagements humanitaires du Canada et ses obligations en matière de protection, à la fois à l'échelle nationale et internationale;
- sélectionne à l'étranger des réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé, conformément aux niveaux annuels présentés au Parlement;
- fournit des services de santé d'urgence aux revendicateurs du statut de réfugié et aux réfugiés au sens de la Convention qui sont dans le besoin et ne sont pas couverts par un régime provincial d'assurance-maladie (Programme fédéral de santé intérimaire);
- offre une aide financière aux réfugiés dont la demande de rétablissement au Canada a été acceptée dans le cadre du Programme des prêts aux immigrants et du Programme d'aide au rétablissement (PAR);
- aide la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) à prendre des décisions éclairées, en temps opportun, en lui fournissant de l'information sur des cas et des pays particuliers relativement à des problèmes de réfugiés, grâce à la mise en place d'un protocole d'entente à cet égard signé par CIC et la CISR.

### B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
146,0 M\$	118,2 M\$	91,8 M\$	92,6 M\$
150 ETP	137 ETP	138 ETP	145 ETP

*Explication des changements* : Les prévisions des dépenses pour 2000-2001 comprennent les ressources liées à l'aide humanitaire fournie par CIC dans la crise du Kosovo et le financement supplémentaire du Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues pour 2001-2002 comprennent le financement de l'aide apportée à la crise du Kosovo reporté de l'année précédente. Les dépenses prévues pour les années subséquentes diminuent en raison de l'interruption de ce financement.

### C. Stratégies et résultats prévus

Le 21 février 2001, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Sans préjuger des résultats de l'examen parlementaire de ce projet de loi, bon nombre des plans décrits dans ce rapport sont conditionnels à l'établissement des autorisations législatives et réglementaires nécessaires qui seront apportées par le projet de loi.

#### Programme de rétablissement des réfugiés

Les modifications législatives et réglementaires ainsi que les changements d'orientation prévus en 2001-2002 sont fondés sur quatre principes :

- accent mis davantage sur la protection;
- réunification des familles de réfugiés;
- traitement rapide des cas urgents;
- établissement de liens avec des partenaires actuels et nouveaux du rétablissement.

Le Ministère continuera de mettre à l'essai de nouveaux concepts du rétablissement comme le projet pilote sur les fournisseurs de services au Canada, visant à offrir de l'aide et du soutien aux répondants du secteur privé, et le projet pilote sur les fournisseurs de services à l'étranger qui supervisera des organisations non gouvernementales internationales crédibles dans divers travaux de préparation et de traitement des cas de réfugiés. Le Ministère mettra également en œuvre les concepts qui ont déjà été mis à l'essai, comme le traitement rapide des cas urgents. De plus, le Ministère procède à une rationalisation des processus opérationnels avec des partenaires clés comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin d'exécuter de façon plus efficiente les programmes.

Le nouveau Règlement rendra plus souple l'admissibilité au programme et l'évaluation des possibilités d'établissement, permettra le traitement subséquent de la demande des personnes à charge restées à l'étranger et offrira davantage de possibilités de parrainage par le secteur privé.

Pour assurer l'efficacité des programmes, on élabore et met en œuvre également des outils d'évaluation et de contrôle des programmes comme le cadre d'évaluation du Programme d'aide au rétablissement (PAR) et l'élaboration de plans de vérification des fournisseurs de services.

Dans le contexte de l'amélioration des programmes, la création et le maintien des liens avec des partenaires gouvernementaux (fédéraux et d'autres paliers) et non gouvernementaux demeurent essentiels au succès des programmes. Par exemple, le Canada participe aux comités directeur et exécutif du HCR concernant la planification et la mise en œuvre de la première conférence internationale sur l'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés, qui se tiendra en Suède en avril 2001. On assure également une collaboration constante avec les ministères fédéraux (ministère des Finances et DRHC) pour éliminer les obstacles au rétablissement des réfugiés.

Des discussions ont été amorcées avec d'autres paliers de gouvernement en ce qui a trait à ces questions. De plus, des efforts sont faits pour revitaliser les programmes de parrainage par le secteur privé grâce à l'élaboration et à la promotion de nouveaux concepts comme les initiatives mixtes, ce qui permettrait au Ministère d'établir des partenariats plus souples avec les répondants du secteur privé et à un plus grand nombre de réfugiés d'obtenir de l'aide tant du gouvernement que du secteur privé.

Détermination du statut de réfugié au Canada

En appuyant les engagements humanitaires et les obligations internationales du Canada à l'égard des réfugiés, le Ministère cherche constamment à améliorer l'efficacité et l'intégrité du système canadien de détermination du statut de réfugié.

Le nouveau projet de loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (projet de loi C-11) prévoit un certain nombre d'initiatives visant à accroître l'intégrité et l'efficacité du processus de détermination du statut de réfugié. La première de ces initiatives a pour objet de faire en sorte qu'un seul organisme, c'est-à-dire la CISR, soit chargé de l'examen des motifs liés à la demande de protection. On prévoit ainsi diminuer les retards dans la prise de décision ainsi que le nombre de niveaux décisionnels.

En outre, le projet de loi C-11 prévoit la mise en application de l'évaluation des risques avant le renvoi (ERAR), qui permettra aux responsables de tenir compte de nouveaux faits ou éléments de preuve montrant clairement qu'une personne risquerait d'être persécutée, torturée ou de subir des traitements cruels et inhabituels, ou encore que sa vie serait en danger si elle était renvoyée. L'ERAR sera effectuée le plus près possible de la date du renvoi en fonction des priorités de renvoi, ce qui donnera lieu à une plus grande efficacité à la fin du processus de détermination du statut de réfugié et, par conséquent, du programme de renvoi.

Le projet de loi C-11 vise aussi à régler le problème des revendicateurs du statut de réfugié qui présentent des demandes multiples. Le Ministère prend actuellement des mesures pour faire en sorte que les revendicateurs ne puissent pas demander une protection tous les 90 jours. Dorénavant, les revendicateurs déboutés qui quittent le Canada pourront revenir au Canada six mois après leur départ et demander qu'une

ERAR soit effectuée. En mettant en œuvre une telle disposition législative, CIC pourra éviter le problème de la « porte tournante » (revendicateurs qui présentent une nouvelle demande après une période de 90 jours à l'extérieur du Canada).

La mise en œuvre des dispositions législatives susmentionnées ainsi que d'autres dispositions constitue une des principales priorités pour le prochain exercice financier.

Le Ministère cherchera à uniformiser le processus initial de la revendication du statut de réfugié. Le processus comprendra la collecte de l'information pour aider les agents à prendre des décisions concernant l'admissibilité des réfugiés et la recevabilité de leur demande, et aider la CISR à prendre des décisions concernant les revendications du statut de réfugié. Le processus comprendra un examen médical ainsi qu'un contrôle de la sécurité et de la criminalité.

Pour appuyer la priorité du Ministère consistant à améliorer l'intégrité des programmes, on élaborera un programme d'intervention stratégique pour promouvoir davantage l'intégrité du système de détermination du statut de réfugié.

Afin de respecter l'engagement de la ministre de réduire de cinq à trois ans le délai d'attente avant l'octroi du droit d'établissement aux réfugiés au sens de la Convention non munis des documents voulus, tels que définis dans la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada non munis des documents voulus, on modifiera le règlement.

Le Ministère s'est engagé à établir de solides relations avec les partenaires comme la CISR, les autres paliers de gouvernement et les organismes non gouvernementaux.



## Résultats prévus

Voici les résultats prévus découlant de ces stratégies :

- Atteinte du nombre prévu de réfugiés parrainés par le gouvernement, soit 7300, et de la limite inférieure de la fourchette de 2800 à 4000 réfugiés parrainés par le secteur privé sélectionnés à l'étranger.
- Mise en œuvre à l'échelle internationale du traitement rapide des cas urgents ayant besoin de protection.
- Participation accrue des organismes non gouvernementaux au processus de rétablissement par l'entremise de la mise en œuvre du projet pilote sur les fournisseurs de services au Canada et, à Bogota et à Ankara, du projet pilote pour les fournisseurs de services à l'étranger.
- Élaboration de la réglementation qui fournira une plus grande souplesse à l'égard de l'admissibilité au programme et de l'évaluation des possibilités d'établissement, permettra le traitement subséquent de la demande des personnes à charge restées à l'étranger et fournira un plus grand nombre de possibilités de parrainage par le secteur privé.
- Mise en œuvre du cadre d'évaluation du PAR et élaboration de plans de vérification des fournisseurs de services.
- Identification et élimination des obstacles aux programmes et aux services pour la réalisation de ceux-ci en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les organismes centraux.
- Élaboration d'un cadre opérationnel pour la mise en œuvre d'un système de traitement rationalisé aux premières étapes du processus permettant le renvoi des revendications du statut de réfugié à la CISR dans les trois jours ouvrables.
- Officialisation d'une politique d'intervention nationale stratégique concernant la détermination du statut de réfugié au Canada.
- Modification apportée au règlement pour ramener de cinq à trois ans le délai d'attente nécessaire pour accorder le droit d'établissement aux réfugiés au sens de la Convention non munis des documents voulus.

---

## Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants

### A. Objectif et description du secteur d'activité

Les objectifs du secteur d'activité consistant à promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants sont de définir les conditions de l'appartenance à la société canadienne, de revaloriser le rôle de la citoyenneté canadienne, et de soutenir l'adaptation, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes qui font la promotion de l'intégration et de la citoyenneté;

- offre une aide de base aux nouveaux arrivants dès leur arrivée au Canada;
- fait en sorte que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des immigrants auxquels il accorde la résidence permanente;
- informe les nouveaux Canadiens éventuels des droits et des responsabilités rattachées à la citoyenneté canadienne;
- fait connaître la valeur de la citoyenneté canadienne aux nouveaux arrivants;
- applique et interprète la *Loi sur la citoyenneté*.

### B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

---

Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
326,6 M\$ 418 ETP	312,2 M\$ 453 ETP	312,2 M\$ 453 ETP	312,2 M\$ 453 ETP

---

*Explication des changements* : La prévision des dépenses pour 2000–2001 comprend les contributions liées aux services d'établissement qui ont été reportées de l'exercice 1999–2000 et un paiement dans le cadre de l'Accord Canada-Québec qui remonte à 1999–2000.

## C. Stratégies et résultats prévus

Le 21 février 2001, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Sans préjuger des résultats de l'examen parlementaire de ce projet de loi, bon nombre des plans décrits dans ce rapport sont conditionnels à l'établissement des autorisations législatives et réglementaires nécessaires qui seront apportées par le projet de loi.

### Initiatives d'évaluation du rendement

Pour respecter son engagement d'assurer l'exécution efficace et efficiente des programmes d'établissement pour les nouveaux arrivants, CIC créera un partenariat solide avec des fournisseurs de services pour élaborer un cadre redditionnel concernant les contributions, qui servira à orienter les activités d'évaluation du rendement de quatre programmes de contribution à l'établissement : le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, les Cours de langue pour les immigrants au Canada, le Programme d'accueil et le Programme d'aide au rétablissement. Ce cadre reflète la vision de CIC de l'approche de collaboration à l'évaluation du rendement à laquelle participeront les intervenants dans le secteur de l'établissement et des réfugiés.

En 2000, le Ministère a élaboré un cadre de mesure du rendement et d'évaluation des services offerts aux immigrants et aux réfugiés. Ce cadre présente deux des cinq principales composantes du Cadre redditionnel concernant les contributions de CIC lancées en décembre 1999. On produira un document sur les exigences du système au début de 2001 et on mettra à l'essai le système à l'automne 2001. Au printemps 2002, la mise à l'essai du système devrait être terminée, et celui-ci devrait pouvoir recueillir des données nationales sur le rendement pour tous les programmes d'établissement.

Le Programme national de mesure de l'assurance de la qualité relatif à la citoyenneté, instauré en 1997, répond à l'engagement de CIC d'assurer la qualité des décisions prises à l'égard de la citoyenneté et de la fiabilité des renseignements des clients. Pour s'assurer que le contrôle de la qualité est effectué de façon uniforme et pertinente, CIC élaborera un guide de l'utilisateur en 2001-2002.

Pour veiller à l'intégrité des programmes de citoyenneté, CIC a également mis sur pied en 2000-2001 un projet de gestion des risques. Au cours de 2001-2002, CIC élaborera un mécanisme en collaboration avec des intervenants pour relever les risques que pose l'intégrité des programmes de la citoyenneté. Les outils qui seront créés permettront aux bureaux locaux de reconnaître ces risques. On établira un lien avec les initiatives et programmes nationaux d'assurance de la qualité existants.

Pour améliorer l'exécution des programmes, CIC entreprendra un projet pilote à l'égard de son initiative du service à la clientèle en 2001-2002. Ce projet pilote élaborera des mesures de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'octroi de la citoyenneté.

### Partenariats

On se doit de créer des partenariats avec le secteur bénévole et d'autres ministères pour améliorer la capacité du secteur ainsi que les politiques, les programmes et les services de CIC à l'intention des Canadiennes et des Canadiens. L'initiative sur le secteur bénévole de CIC fera la promotion de la participation du secteur de l'établissement, y compris les fournisseurs de services et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à un dialogue pertinent sur l'élaboration de politiques conjointes par l'entremise de conférences et de groupes de travail nationaux.

Pour établir une vision commune de l'établissement et un cadre national à l'égard des discussions en matière de politiques, CIC organisera une conférence nationale sur l'établissement de trois jours à l'été 2001. On invitera à la conférence des fournisseurs de services ainsi que des intervenants dans le domaine de l'établissement et dans d'autres domaines pour discuter des questions stratégiques importantes à l'égard de l'établissement et de l'intégration. On organisera une série de rencontres des groupes de travail nationaux au cours de l'année qui suivra la conférence.

CIC s'est engagé à collaborer avec d'autres ministères pour améliorer les possibilités d'emploi des nouveaux arrivants au Canada. En 2001-2002, CIC poursuivra les discussions avec d'autres ministères, particulièrement Développement des ressources humaines Canada (DRHC), pour explorer des options visant à améliorer l'accès à l'emploi ainsi qu'à des programmes à l'intention de jeunes.

Dans ses efforts pour répondre aux besoins des jeunes et en particulier des jeunes nouveaux arrivants, CIC a participé à un groupe de travail interministériel sur les jeunes à risque tenu par DRHC. En 2001-2002, CIC poursuivra la discussion avec d'autres ministères comme DRHC pour trouver des options visant à améliorer la programmation à l'intention des jeunes. En 2001-2002, CIC travaillera en étroite collaboration avec Patrimoine canadien pour éliminer la discrimination et se préparer à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui aura lieu en Afrique du Sud en 2001.

On poursuivra notre collaboration avec nos partenaires provinciaux par l'entremise du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'établissement et l'intégration. Ce groupe comprend actuellement des représentants de l'ensemble des provinces et des territoires qui partagent leurs préoccupations et leurs pratiques exemplaires.

## Promotion

Dans le cadre de l'Année internationale des volontaires, CIC fera la promotion de l'importance du bénévolat comme valeur canadienne et soulignera la contribution des gens et des organisations en décernant des certificats du mérite civique au cours de la Semaine de la citoyenneté. On distribuera à grande échelle des documents d'apprentissage aux jeunes et aux responsables des jeunes pour promouvoir l'importance de la citoyenneté et aider les nouveaux arrivants à considérer le Canada comme leur nouvelle patrie. On lancera des campagnes spéciales visant à promouvoir le Programme d'accueil. On cherchera activement à recruter de nouveaux bénévoles. En 2000-2001, on a lancé l'initiative « Le Canada, un pays pour nous tous ». Au cours de 2001-2002, CIC continuera de promouvoir l'appartenance au Canada par l'entremise de documents promotionnels et de guides d'activités. Cette initiative s'adresse aux écoles et aux organismes non gouvernementaux dans l'ensemble du Canada.

## Résultats prévus

Voici les résultats prévus découlant de ces stratégies :

- Amélioration de l'exécution des programmes d'établissement à l'intention des nouveaux arrivants par l'entremise de la mise en œuvre et de l'élaboration continue d'un cadre d'évaluation.
- Amélioration de la surveillance de l'offre de service active dans la langue officielle minoritaire par les fournisseurs de services comme il convient.
- Augmentation de la capacité des politiques et des programmes par l'entremise de la participation du secteur bénévole au dialogue sur les politiques.

- Amélioration de la préparation au marché du travail pour les nouveaux immigrants et à la programmation à l'intention des jeunes grâce à la collaboration avec d'autres ministères.
- Amélioration de l'évaluation de l'exécution des programmes de la citoyenneté.
- Sensibilisation et participation accrues aux questions liées à la citoyenneté et à l'immigration par l'entremise du bénévolat comme valeur canadienne.

---

## Gérer l'accès au Canada

### A. Objectifs et description du secteur d'activité

Les objectifs du secteur d'activité consistant à gérer l'accès au Canada sont de préserver l'intégrité des programmes du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés, ainsi que d'assurer la protection, la sécurité et le bien-être de la société canadienne.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes afin d'éviter le recours abusif au programme du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés, de protéger la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et d'assurer la sécurité de l'État;
- contribue à la gestion des migrations et des voyages internationaux en luttant contre les migrations illégales, y compris le trafic de personnes, tout en facilitant la circulation des voyageurs véritables;
- admet au Canada les personnes qui se conforment à la *Loi sur l'immigration* et à son règlement d'application;
- refuse d'admettre les personnes qui ne se conforment pas, notamment les criminels et les terroristes;
- décèle le recours abusif aux programmes concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés;
- gère les cas de Citoyenneté et Immigration Canada qui sont soumis à la CISR, à la Cour fédérale et à d'autres tribunaux;
- détient les personnes qui constituent un risque grave pour les Canadiennes et les Canadiens ou qui ne se présenteraient pas à une procédure de l'immigration;
- renvoie les personnes qui n'ont pas légalement le droit de demeurer au Canada.

### B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

---

Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
171,5 M\$	142,2 M\$	129,6 M\$	130,7 M\$
1425 ETP	1439 ETP	1434 ETP	1437 ETP

---

*Explication des changements* : La prévision des dépenses pour 2000–2001 comprend les ressources attribuées pour s'occuper de l'arrivée de clandestins sur la côte de la Colombie-Britannique. Les dépenses prévues pour 2001–2002 tiennent compte de la diminution du financement concernant les clandestins arrivés par bateau et de la fin du financement concernant les crimes de guerre. Les dépenses prévues au cours des prochaines années tiendront compte de la conclusion du financement pour faire face au trafic de personnes.

## C. Stratégies et résultats prévus

Le 21 février 2001, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Sans préjuger des résultats de l'examen parlementaire de ce projet de loi, bon nombre des plans décrits dans ce rapport sont conditionnels à l'établissement des autorisations législatives et réglementaires nécessaires qui seront apportées par le projet de loi.

### Crimes de guerre contemporains

Grâce aux efforts de CIC pour faire face aux criminels de guerre contemporains, on a pratiquement atteint l'objectif stratégique du gouvernement selon lequel le Canada n'est pas un refuge pour les criminels de guerre. Le succès du programme est décrit dans le document intitulé *Programme canadien sur les crimes de guerre — troisième rapport annuel 1999–2000* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pub/guerre2000.html>). Le programme a été prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2002. Une évaluation complète du programme de crimes de guerre portant sur la période initiale de trois ans sera effectuée en 2001–2002.

### Protection de la société canadienne

On cherche continuellement à améliorer la capacité de CIC de lutter contre le passage organisé et à grande échelle de clandestins. CIC augmentera ses ressources humaines et techniques pour compiler et analyser de façon plus efficace les renseignements secrets et collaborer avec des partenaires nationaux et internationaux pour faire face aux préoccupations ayant trait au passage et au trafic des personnes. Le Ministère est de plus en plus présent au sein de la communauté du renseignement à l'échelle tant nationale qu'internationale pour augmenter sa capacité d'effectuer des analyses non judiciaires de documents suspects et offrir un soutien supplémentaire au réseau de

contrôle de l'immigration et à d'autres agents à l'étranger. Le développement et l'amélioration des plans d'urgence pour faire face aux arrivées massives non prévues des migrants irréguliers vont se poursuivre.

### Renvois

Le renvoi rapide des criminels et des revendicateurs du statut de réfugié dont la demande a été refusée demeure une priorité. CIC cherchera à accélérer les renvois du Canada tout en s'assurant que les droits légaux des personnes rapatriées sont respectés et que leur renvoi est effectué de façon sécuritaire, efficace et humaine. Au cours de la prochaine année, on cherchera à encourager la coopération d'autres gouvernements étrangers qui refusent de respecter leurs obligations internationales en acceptant le retour de leurs ressortissants.

À l'échelle internationale, CIC continuera de lutter avec ses partenaires contre la migration illégale et de prévenir le passage de clandestins et le trafic de personnes. CIC travaillera en collaboration avec ses partenaires pour mettre en œuvre les protocoles liés au passage de clandestins et au trafic de personnes. De plus, CIC élargira son réseau d'ententes de partage de l'information pour lutter contre l'immigration illégale en entamant des négociations avec les Pays-Bas et l'Allemagne. En outre, le Ministère tentera de conclure des ententes de collaboration pour lutter contre l'immigration illégale avec des pays stratégiquement sélectionnés conformément aux intérêts canadiens.

### Carte de résident permanent

L'un des objectifs du gouvernement dans le cadre de l'administration des programmes d'immigration est de faciliter l'accès à ceux qui ont le droit d'entrer au pays tout en veillant à ce que ceux qui ne l'ont pas ne puissent franchir la frontière. La migration irrégulière au Canada continue d'être un problème important, et le Ministère s'est engagé à élaborer des politiques et des

programmes pour lutter contre le problème. CIC est en train de créer une carte techniquement avancée et résistante aux fraudes qui serait émise à tous les nouveaux immigrants et, à long terme, à tous les résidents permanents au Canada. Cette carte permettra un accès plus facile au Canada à ceux qui ont le droit d'entrer au pays à titre de résident permanent tout en aidant les agents à s'assurer que ceux qui tentent d'entrer illégalement au pays ne puissent pas parvenir à leurs fins. La version définitive de la carte comprendra des caractéristiques sécuritaires de pointe qui feront en sorte qu'elle ne pourra pas être reproduite. Des progrès ont été réalisés quant aux préparations à l'interne, notamment en ce qui a trait à l'élaboration de systèmes, à la conception d'un centre de traitement des demandes, à l'élaboration de trousse de demande et à la préparation de documents sur la façon de procéder pour la mise en œuvre. Le moment de la mise en œuvre sera établi en fonction des fonds disponibles.

#### Détention

La détention est un outil efficace pour assurer la sécurité publique et le respect de la *Loi sur l'immigration*. La détention fait donc toujours partie intégrante de la stratégie globale d'exécution de la loi. De plus, il est important de s'assurer que les personnes qui sont détenues sont traitées de façon humaine. Conformément au processus de la réforme législative, CIC examinera et, au besoin, modifiera ses politiques et pratiques de détention dans l'ensemble du pays ainsi que ses mesures du rendement pour prendre des décisions uniformes et tenant compte des coûts concernant le recours à la détention. On poursuivra la mise en place du Centre d'exécution de la loi du Grand Toronto, installation regroupée d'administration et de détention, pour respecter de façon humaine les objectifs stratégiques du Ministère tout en tenant compte des coûts.

#### Vision relative à la frontière

Depuis 1997, le Ministère collabore avec le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis et le Département d'État des États-Unis pour créer une approche régionale au contrôle de la migration illégale par l'entremise de l'initiative intitulée Vision relative à la frontière. Cette initiative est l'une des principales composantes d'un processus de modernisation de la frontière. Cette initiative, rendue possible grâce à l'élaboration d'une déclaration d'entente, facilite l'échange de renseignements entre les organisations, notamment en ce qui a trait au terrorisme, au crime organisé et aux criminels de guerre. L'initiative, tout comme l'analyse permanente des opérations, alimente les discussions sur la façon de mieux gérer la frontière, sur les contrôles nécessaires pour accroître la sécurité et sur les solutions possibles pour continuer de faciliter les déplacements entre les deux pays. Les deux pays collaborent pour mettre en place une stratégie visant à faciliter le commerce et le transport internes et externes. L'établissement de ces contrôles permettra, à long terme, le déplacement des hommes d'affaires et d'autres voyageurs entre les deux pays, ce qui est essentiel à leurs économies respectives.

#### Résultats prévus

Voici les résultats prévus découlant de ces stratégies :

- Réalisation de l'évaluation du programme ayant trait aux crimes de guerre.
- Élaboration avec les États-Unis de stratégies innovatrices pour aborder le problème de la migration sur le continent.
- Poursuite du développement en vue de la création d'une pièce d'identité plus sûre pour les résidents permanents selon la disponibilité de fonds suffisants.



- Augmentation de la capacité de CIC de réduire au minimum les risques que court le public canadien par l'entremise de la réalisation de l'examen et de la révision de la politique en matière de détention.
- Amélioration de la coopération internationale avec des pays partageant les mêmes idées pour faire face aux criminels de guerre, aux terroristes et au crime organisé, particulièrement en ce qui a trait au partage de l'information.

---

## Fournir des services de gestion

### A. Description du secteur d'activité

Les objectifs du secteur d'activité consistant à fournir des services de gestion sont de promouvoir l'efficacité organisationnelle et d'aider le Ministère à s'adapter à un contexte changeant par la gestion des ressources, de l'information et des partenariats.

Ce secteur d'activité comprend l'appui offert aux initiatives gouvernementales comme le renouvellement des ressources humaines, la modernisation de la fonction de contrôleur, la capacité accrue dans le domaine de la recherche stratégique, la modernisation de la prestation des services et la Norme générale de classification.

Ce secteur d'activité :

- coordonne le processus de planification et d'examen de Citoyenneté et Immigration Canada;
- gère l'utilisation des deniers publics;
- fournit des services administratifs, financiers et de personnel au Ministère et de l'orientation fonctionnelle aux directeurs généraux des secteurs de service et de l'exécution des programmes;
- élabore et supervise les activités de recouvrement des coûts et de production de recettes;
- gère, coordonne et tient à jour l'infrastructure des technologies de l'information afin d'appuyer la prise de décision et la mesure du rendement et d'améliorer la prestation des services;
- fait des recherches sur les questions liées à la citoyenneté et à l'immigration et diffuse les résultats de ces recherches;
- coordonne l'élaboration de la politique de citoyenneté et d'immigration, et positionne le Ministère par rapport au programme socio-économique du gouvernement;
- prépare et diffuse l'information sur les objectifs, les politiques, les programmes et les activités de CIC;
- influence le contexte opérationnel du programme afin d'en faciliter la bonne exécution, notamment en faisant connaître la contribution des nouveaux arrivants à la société canadienne;
- répond aux demandes de renseignements sur les cas et aux autres demandes d'information;
- coordonne les relations du Ministère avec les gouvernements provinciaux, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et d'autres ministères et organismes du gouvernement;
- gère tous les aspects du recrutement, de la classification, de la promotion, de la formation et des relations avec les employés.

## B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
130,0 M\$ 1041 ETP	135,8 M\$ 1027 ETP	\$148,6 M\$ 1063 ETP	\$144,1 M\$ 1040 ETP

*Explication des changements* : Les dépenses prévues pour 2000–2001 comprennent la hausse des ressources destinées au Système mondial de gestion des cas (SMGC), compensée partiellement par le début de la période de remboursement de cinq ans du prêt pour le projet An 2000. La hausse du financement du SMGC se reflète également dans l'augmentation des dépenses prévues pour 2002–2003 et 2003–2004.

## C. Stratégies et résultats prévus

### Réforme législative – Immigration et protection des réfugiés

La poursuite des réformes de l'immigration sur le plan législatif et politique reste la pierre angulaire des activités du Ministère. CIC s'est engagé dans la voie de la modernisation de la législation sur l'immigration, afin de pouvoir réagir aux possibilités et aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. À cette fin, une nouvelle loi améliorée sur l'immigration et la protection des réfugiés (projet de loi C-11) a été déposée le 21 février 2001. Sans pour cela déterminer à l'avance les résultats des débats parlementaires sur la nouvelle législation, CIC entreprendra également la planification nécessaire pour préparer la mise en œuvre de la nouvelle loi, y compris

- la rédaction des dispositions réglementaires;
- la planification détaillée des activités;
- les travaux nécessaires pour les diverses réalisations prévues par les Services de gestion (modifications prévues aux systèmes de technologie de l'information, classification et dotation des ressources humaines, guides, formation et produits de communication).

Si l'on adopte le projet de loi en temps opportun, il pourrait être nécessaire également de procéder à des modifications intérimaires du règlement, dans le cadre de la *Loi sur l'immigration*, afin d'appliquer certains changements qui ne peuvent attendre la nouvelle législation. En particulier, cela sera nécessaire pour maintenir les dispositions existantes qui régissent les catégories précisées pour des motifs d'ordre humanitaire, lesquelles viendront à expiration le 30 juin 2001, en vertu d'une disposition de temporisation. De même, la *Loi sur l'immigration* et son *Règlement sur les prix à payer* pourraient subir des amendements du fait des principes d'égalité en droit et avantages contenus dans la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*.

Par ailleurs, il est à noter que l'ensemble de la réforme, initialement annoncée avec le dépôt du projet de loi C-31 en avril 2000 et confirmée par le dépôt du projet de loi C-11, comprend un certain nombre d'initiatives politiques et administratives qui, pour leur application, ne dépendent pas de la législation.

## Réforme législative — Citoyenneté

En 2000-2001, la ministre de CIC a tenté de faire adopter le projet de loi C-16, c'est-à-dire la nouvelle *Loi sur la citoyenneté*, pour montrer l'importance accordée par CIC à la modernisation de la législation. En fonction du programme du Parlement, la ministre déposera en 2001-2002 un projet de loi sur la citoyenneté, qui sera en grande partie fondé sur le projet de loi C-16. Le nouveau projet de loi sera également modifié de façon à tenir compte de législations adoptées récemment, notamment la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* et la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*. Des modifications réglementaires devront également être apportées aux dispositions législatives concernant la citoyenneté afin de tenir compte de la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*. Une fois que le projet de loi sera déposé, CIC pourra tirer profit des activités de planification pour la mise en œuvre du projet de loi C-16, étant donné que la plupart des activités pourront s'appliquer à la nouvelle législation en matière de citoyenneté.

## Renforcer la capacité de politique stratégique

CIC continuera d'investir dans l'amélioration de sa capacité de politique stratégique. CIC consolidera des liens entre la politique et les programmes de CIC et l'ordre du jour du gouvernement dans son ensemble. Le Ministère s'efforcera de faciliter des relations directes entre les chercheurs en politique en général, de manière à améliorer le processus de planification de la politique ministérielle. Avec ses principaux partenaires, l'accent sera mis sur l'élaboration de stratégies pouvant soutenir des objectifs de politique stratégique, tel que faire tomber les obstacles à l'intégration sociale et économique.

## Analyse comparative entre les sexes

CIC renforce actuellement sa capacité d'analyse de la politique, des programmes et de la législation au Ministère, du point de vue de la comparaison entre les sexes. À cet effet, une unité spécialisée en analyse comparative entre les sexes (ACS) a été mise sur pied et agira comme point central pour obtenir de l'information ou de l'aide servant à mener ce type d'analyse. Elle servira également à soutenir les divers secteurs de service lorsqu'ils effectuent des ACS. Dans la prochaine année, le Ministère mettra au point une formation et des manuels à cet effet; il offrira des ateliers de formation et de sensibilisation; il créera un site Web interne et entretiendra des relations avec les divers ministères qui participent à ces initiatives, en continuant de siéger au comité interministériel ACS, présidé par Condition féminine Canada. Par l'intermédiaire de l'unité ACS, le Ministère a également renforcé ses partenariats stratégiques avec des intervenants, comme le Conseil canadien pour les réfugiés et l'Association nationale de la femme et du droit, lesquels ont un intérêt et une expérience particulière sur ces questions.

## Évaluation du rendement

En 2001-2002, CIC renforcera sa stratégie d'évaluation du rendement mise au point en 2000-2001, en faisant l'examen des initiatives actuelles en la matière, dans l'ensemble du Ministère, en assurant un cadre de travail harmonisé pouvant rationaliser ces initiatives, et en cernant les données critiques et les questions analytiques relatives à l'application d'un cadre d'évaluation du rendement. Dans les prochaines années, le Ministère commencera à appliquer ce cadre de travail, par l'intermédiaire d'indicateurs de rendement intégrés ainsi que du suivi et de l'analyse permanente de l'information ainsi obtenue.

## Recherche et examen stratégiques

Les activités de recherche feront ressortir le recours continu aux bases de données longitudinales et autres en vue de soutenir les initiatives de réforme de la législation et de la réglementation. Des projets de recherche conjoints sur des questions horizontales concernant le marché du travail et d'autres aspects socio-économiques permettront aux divers ministères d'avoir une même compréhension de la politique d'immigration et de son incidence dans ces secteurs. De nouvelles analyses, réalisées à partir de bases de données statistiques récemment constituées et portant notamment sur les personnes qui ne sont pas des résidents permanents, viendront appuyer les activités d'élaboration de politiques et répondre aux besoins en matière d'établissement de rapports. Des investissements stratégiques sont actuellement consentis dans le but d'avoir accès à de nouvelles sources de données sur les personnes nées à l'étranger. Le plan de recherche annuel sera élaboré dans le contexte d'un nouveau cadre de recherche pluriannuel. Ce cadre, qui a été élaboré à la suite de consultations, établit les principaux secteurs stratégiques devant faire l'objet de recherches.

Des ressources considérables continuent à être utilisées pour des projets de recherche dans les domaines de l'immigration et de l'établissement, qui répondent aux besoins des provinces et des territoires. Ceci devrait déboucher sur de meilleures politiques et une meilleure planification relativement aux niveaux d'immigration et à l'intégration des nouveaux arrivants.

De plus, les relations avec les réseaux de recherche canadiens et internationaux, développées grâce au travail accompli par le projet primé Metropolis, ses centres d'excellence et ses conférences annuelles, permettront au Ministère de faire participer les membres de la communauté nationale et internationale, dans le domaine de la politique relative aux migrations, aux enjeux

qui préoccupent les élaborateurs de politiques.

Les activités d'examen ministériel continueront de porter sur les secteurs où le Ministère court le plus de risques ou est le plus visible, en plus des activités stratégiques et opérationnelles prioritaires. Il y aura notamment l'élaboration de cadres d'évaluation relatifs à de nouvelles initiatives stratégiques, en vue d'appuyer la gestion et le contrôle continus des programmes et d'améliorer notre capacité de production de rapports. Il a notamment été prévu de terminer la vérification de la sécurité au Ministère, de procéder à un examen des procédures d'évaluation médicale à l'étranger, et de réaliser les autres examens et vérifications prévues dans le plan d'examen des activités ministérielles.

## Relations intergouvernementales

CIC approfondira les très bonnes relations de travail, fondées sur la coopération, qui ont été établies avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les domaines de l'immigration et de la protection des réfugiés. Le Ministère continuera à collaborer étroitement avec le gouvernement du Québec dans le contexte de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration qui a été conclu en 1991, et avec les autres provinces, dans le contexte des ententes bilatérales qui ont été conclues avec ces dernières. Le Ministère poursuivra ses échanges avec ses partenaires des autres paliers de gouvernement au sujet de la révision de la législation, et il prévoit tenir davantage de consultations sur le processus de planification pluriannuelle des niveaux d'immigration et sur de nouvelles ententes fédérales-provinciales-territoriales.

À la demande des provinces et des territoires, le Ministère créera une table de planification conjointe sur les niveaux d'immigration. Une fois mise en place, cette table de planification constituera un centre de convergence pour la tenue d'activités de

consultation, de planification et de recherche conjointes relatives au plan pluri-annuel des niveaux d'immigration.

Renouvellement des ressources humaines

CIC conçoit la nécessité de s'engager dans le renouvellement des ressources humaines afin de veiller à ce que les besoins de relève soient comblés. Le Ministère veille également à ce que les principes de la diversité et de l'équité en matière d'emploi soient reflétés dans les stratégies de recrutement, de promotion et de maintien des effectifs.

La stratégie de renouvellement mise en place par CIC semble donner de bons résultats, si l'on en juge d'après les niveaux de leadership stratégiques, les réseaux opérationnels et les communications qui ont été mis en place afin de doter le Ministère d'un cadre de gestion moderne.

Les efforts continus du Ministère en 2001-2002 quant à la mise en place de pratiques novatrices en matière de recrutement et de maintien de l'effectif, en vue d'accroître la capacité du Ministère à faire face au vieillissement de son effectif et à respecter la diversité de la société canadienne, constituent un élément clé de ce cadre. En fait, au cours des cinq prochaines années, CIC devra remplacer environ 20 % de son effectif permanent, tout en tenant compte d'un taux de départs d'environ 4 % à 5 %. Cette situation est plus évidente du fait que plus de la moitié des cadres supérieurs actuels devront être remplacés au cours des cinq prochaines années, ce qui aura des répercussions sur la capacité du Ministère à assurer la présence permanente de cadres supérieurs. Au cours de la prochaine année, le Ministère finalisera son analyse de ces défis démographiques, et tout en mettant un accent particulier sur les profils des groupes occupationnels et les prévisions de remplacement dans des secteurs clés, il élaborera des stratégies de

recrutement et de maintien des effectifs en vue de relever ces défis.

Les activités prévues pour 2001-2002 comprennent une utilisation plus stratégique des programmes actuels de perfectionnement de carrière pour les employés, notamment des initiatives ayant trait à la diversité; l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie de ressourcement qui met l'accent sur l'identification et le maintien de nouvelles sources potentielles de recrutement externe, y compris des approches de marketing auprès d'établissements universitaires clés afin d'attirer les candidats qui représentent de façon appropriée la société canadienne; l'élaboration de nouveaux outils fondés sur les compétences pour appuyer les activités de ressourcement; et l'adoption d'une approche cyclique pour les concours découlant d'une délégation accrue de l'autorité en matière de gestion appuyée par la formation pertinente.

CIC veut mettre en place un milieu de travail agréable en cherchant à éliminer le harcèlement et la discrimination en milieu de travail, en instaurant des modalités de travail flexibles, de façon à ce que les employés puissent mieux concilier leurs responsabilités professionnelles et leurs obligations familiales, et en élaborant un nouveau cadre de relations de travail fondé sur le concept du travail conjoint.

Afin de conserver une main-d'œuvre hautement compétente et polyvalente, CIC mettra en place un processus de planification de la relève, comprenant un continuum d'apprentissage et une stratégie de planification et de gestion de carrière. Le cadre d'apprentissage mettra l'accent sur le leadership (à tous les niveaux de gestion), les communications et le service aux clients. On cherchera constamment à faire en sorte que les employés comprennent bien leur environnement et le contexte dans lequel s'inscrit leur travail.

CIC continuera de préparer la réforme de la Norme générale de classification (NGC),

plus particulièrement les postes associés au groupe proposé des Services des programmes et de l'administration. En plus de continuer la révision et l'évaluation des fonctions en vertu de la nouvelle norme, CIC examinera la mise en œuvre de la NGC et son impact sur les organisations des régions et de l'administration centrale et collaborera avec d'autres ministères pour fins de relativité. Des stratégies de gestion de changement seront élaborées et appliquées afin d'assurer une transposition harmonieuse tout en s'attardant à expliquer aux gestionnaires et aux employés comment le travail effectué à CIC est valorisé par cette norme.

Dans le cadre de son appui à ce cadre de gestion moderne et avec la direction du sous-ministre adjoint responsable, le Ministère favorisera la formation de partenariats et la conclusion d'ententes sur le partage de l'information entre les gestionnaires, notamment avec d'autres ministères fédéraux, le Secrétariat des gestionnaires et le Réseau du leadership. CIC élaborera des outils de gestion afin d'aider les gestionnaires à mieux comprendre la culture organisationnelle et à avoir une certaine influence sur cette dernière, y compris en ce qui a trait à la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée.

On cherchera à favoriser le recours à la technologie, notamment les réseaux virtuels et les sites Web, pour améliorer les possibilités de réseautage, de perfectionnement professionnel et d'apprentissage offertes aux employés, et ce, à tous les niveaux de l'organisation.

Système mondial de gestion des cas (SMGC)

Grâce au SMGC, CIC pourra gérer des données — stockées dans un fichier de base sur les clients — qui seront accessibles de partout dans le monde à l'aide d'un identificateur-client. L'infrastructure technologique actuellement en place à CIC, qui provient de trois ministères différents, est parti-

culièrement désuète et très peu intégrée. Conçu comme un programme de remplacement sur cinq ans, le SMGC consistera en une série de produits, assemblés à partir d'un ensemble de composantes communes, visant à appuyer l'exécution de processus fonctionnels particuliers. Le SMGC devrait améliorer l'efficacité et l'intégrité générales du programme tout en permettant d'offrir un meilleur service aux clients.

L'élaboration d'un système de gestion des cas moderne, fiable et très performant permettra d'intégrer, à l'échelle mondiale, les données sur les clients et sur les cas. Les améliorations seront spectaculaires : plus grande intégrité des données et meilleure accessibilité à ces dernières aux points d'entrée et dans le cadre des processus de sélection, de traitement des demandes et d'exécution de la loi. Le SMGC mettra à la disposition des employés des points de service les outils et l'information dont ils ont besoin pour effectuer leur travail.

Le SMGC compte huit produits, la priorité étant accordée au remplacement des systèmes internationaux de CIC. Le Ministère mettra la dernière main au premier produit international en 2001-2002, et poursuivra l'élaboration des autres produits en 2002-2003. La mise en œuvre intégrale du produit international du SMGC ainsi que l'achèvement et la mise en œuvre de plusieurs autres produits sont prévus pour 2003-2004 et 2004-2005.

Gouvernement en direct

D'ici 2004, le gouvernement du Canada veut être le gouvernement le plus branché avec ses citoyens, en permettant l'accès en direct à toute l'information et à tous les services du gouvernement. Le projet Gouvernement en direct (GED) constitue pour le Ministère une occasion unique de repenser en profondeur la façon dont il offre ses services à ses clients. CIC a choisi d'adopter une approche axée sur les clients pour son projet GED. Les objectifs du

projet GED à CIC sont d'améliorer le service aux clients, d'assurer ou d'accroître l'intégrité du programme, d'améliorer la perception du public et les relations avec les partenaires, et d'améliorer l'efficacité du programme afin de refléter cette approche axée sur le client. La portée du GED englobe toutes les activités d'exécution du programme ministériel, y compris les interfaces de CIC avec ses nombreux partenaires de l'exécution du programme.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a la responsabilité du point d'accès Internet aux services destinés aux non-Canadiens. CIC est chargé du groupement de services « venir au Canada », qui est accessible à partir de ce point d'accès. Les clients internationaux qui veulent immigrer au Canada ou qui désirent séjourner au pays pour faire du tourisme, étudier, travailler ou faire des affaires pourront accéder rapidement et facilement à de l'information sur les politiques et les démarches à entreprendre. Une première version du portail et du groupement de services a été lancée sur Internet (<http://www.canadainternational.gc.ca/menu-f.asp>). Cette version sera régulièrement améliorée au cours des prochains exercices. Les autres réalisations de CIC jusqu'ici comprennent des formulaires de demande qui peuvent être téléchargés et imprimés, un service de base fournissant la capacité de recherche et de courrier électronique pour effectuer les changements d'adresse des clients nationaux.

Au cours de la période 2001–2002 à 2004–2005, CIC mettra en œuvre d'autres améliorations comprenant des améliorations dans la fourniture de service aux clients par des services basés sur Internet et par des services d'information améliorés fournis par l'entremise des sites Web de CIC. Les services incluront des enquêtes en direct par l'intermédiaire du courrier électronique, de l'information en temps réel sur l'état d'avancement des demandes et le mode de paiement en direct.

Résultats pour les Canadiennes et les Canadiens

Citoyenneté et Immigration est un ministère pilote du projet de modernisation de la fonction de contrôleur ([http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/partners/rirp\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/partners/rirp_f.html)), qui touche l'ensemble du gouvernement. Le Bureau de la gestion moderne, qui a été créé en août 2000, est chargé d'appuyer CIC dans ce domaine en faisant preuve de leadership pour insuffler des principes fondamentaux de gestion moderne touchant la fonction de contrôleur. En 2001–2002, CIC terminera l'évaluation de base qui a été entreprise afin de voir dans quelle mesure le Ministère est prêt à moderniser sa fonction de contrôleur. En misant sur les changements déjà en cours au Ministère, on élaborera une stratégie axée sur certains secteurs de préoccupation au cours des prochaines années.

Le cadre intégré de gestion des risques est un des nombreux éléments de la fonction de contrôleur moderne. Dans son programme de gestion moderne, CIC élaborera un cadre de gestion des risques pour le Ministère, qui appuiera les décisions stratégiques contribuant à l'atteinte des résultats prévus pour les Canadiennes et les Canadiens ainsi qu'à un processus systématique permanent permettant de mieux comprendre, de gérer et de communiquer les risques.

Valeurs et éthique

L'importance des valeurs et de l'éthique a été reconnue dans le *Rapport du Groupe de travail indépendant chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur dans l'Administration fédérale du Canada* comme la clé étayant les responsabilités de gestion. CIC a démontré une volonté ferme de soutenir le dialogue dans l'ensemble du gouvernement sur les valeurs et l'éthique grâce aux efforts de la sous-ministre dans son rôle de co-championne de la fonction publique. En outre, CIC a mis un accent particulier à l'interne sur les valeurs et l'éthique par la



création d'un poste d'ombudsman, la publication de Cap sur l'éthique (<http://www.cic.gc.ca/francais/pub/valeurs.html>) et la désignation d'un champion ministériel. En 2001–2002, le Ministère continuera de promouvoir le dialogue interne sur les valeurs et l'éthique en créant un service de conférenciers, en maintenant un site Web interne sur les valeurs et l'éthique et en organisant une série de discussions informelles internes. Ces discussions sont une excellente occasion de dialoguer sur les valeurs, la formation et le leadership et de comprendre leur importance pour les politiques et les activités de CIC.

#### Communications

La reconnaissance de la contribution des immigrants et des réfugiés doit être un élément clé de la stratégie de communication externe de CIC. Pour renforcer ce message, nous doterons CIC d'une politique et d'un programme de communication active visant un public très varié au Canada et à l'étranger qui soulignera l'importance de l'immigration pour notre pays.

Pour être précis, nous accorderons une très grande priorité aux projets législatifs visant autant la citoyenneté que l'immigration et nous ferons appel à divers médias pour informer nos publics cibles. Une plus grande visibilité du Ministère dans les foires d'information et les expositions sera également utile, de même que les activités célébrant la Fête du Canada et la Semaine de la citoyenneté. Par l'entremise de ces activités, CIC pourra faire passer des messages positifs sur la contribution des immigrants à titre de futurs citoyens du Canada. Nous aurons avec les médias une relation dynamique, et cela sur une base permanente; c'est le moyen que nous continuerons de privilégier pour faire passer les messages de CIC et joindre le public canadien.

Il faudra informer le personnel au sujet des questions internes qui ont une grande portée et faire en sorte que le gestionnaire soit le point de relais obligatoire des messages ministériels — en particulier en ce qui concerne les questions ayant trait aux ressources humaines. Il faudra enfin prévoir diverses activités de communication sur les besoins de recrutement de CIC. Le projet du Gouvernement en direct devra aussi faire l'objet de communications, autant au sein du Ministère qu'à l'extérieur, et celles-ci devront être reliées aux communications sur le SMGC.

#### Résultats prévus

Voici les résultats prévus découlant de ces stratégies :

- Propositions pour la modernisation de la législation en matière de citoyenneté.
- Établissement d'un réseau stratégique interministériel sur les obstacles à l'intégration.
- Élaboration et approbation d'un cadre stratégique ministériel, d'outils de formation et d'un guide sur l'Analyse comparative entre les sexes.
- Élaboration d'un cadre de mise en œuvre et d'indicateurs de la mesure du rendement.
- Élaboration de politiques et de programmes fondés sur des éléments de preuve appuyés par les activités de recherche et d'examen de CIC.
- Amélioration des efficiences, de l'intégrité et des résultats du programme par la mise en œuvre des conclusions et recommandations des vérifications, examens et évaluations.
- Achèvement de la vérification de la capacité de CIC à exercer la fonction de contrôleur moderne.

- Disponibilité en temps opportun d'une gamme d'outils de communication afin de donner de l'information à des auditoires internes et externes et de mesurer les attitudes du public au sujet de questions touchant CIC.

# Section IV :

## Initiatives conjointes

### 4.1 Initiatives horizontales

#### A. Initiatives en matière de réglementation

Le tableau suivant résume les principales initiatives courantes et prévues de CIC en matière de réglementation.

Législation et réglementation	Résultats attendus
<p>Législation et réglementation sur l'immigration et les réfugiés : La réforme de l'actuelle <i>Loi sur l'immigration</i> a été réintroduite le 21 février 2001. Le cadre législatif visera pratiquement tous les principaux éléments du programme d'immigration. Il modernisera les dispositions actuelles de la Loi et accélérera le processus de traitement des réfugiés. Des dispositions réglementaires seront élaborées pour rendre exécutoires les principes énoncés dans la Loi, afin d'établir les catégories d'immigrants, les processus et les critères de sélection et de définir un cadre de recouvrement des coûts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus grande transparence législative</li> <li>• Mesures plus efficaces pour traiter les cas des passeurs de clandestins et les trafiquants</li> <li>• Programme d'immigration de la catégorie de la famille plus moderne dans ses orientations et ses exigences</li> <li>• Sélection d'immigrants apportant de nouvelles compétences et contribuant au développement de l'économie canadienne</li> <li>• Détermination du statut de réfugié plus rapide, efficace et efficiente</li> <li>• Processus de prise de décisions et mise en application du programme de manière plus rentable, efficiente et uniforme</li> </ul>
<p><i>Loi sur la citoyenneté</i> et réglementation : On poursuivra les efforts visant à se doter d'une nouvelle législation sur la citoyenneté. Le cadre législatif tiendra compte des recommandations formulées par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Des règlements seront élaborés pour aider à la mise en œuvre de la nouvelle loi, réduire les coûts et améliorer le traitement des demandes de citoyenneté de façon qu'il soit plus efficace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Législation et règlements simples, transparents et efficaces</li> <li>• Plus grande intégrité de la législation sur la citoyenneté</li> <li>• Processus de prise de décisions et mise en application du programme de façon plus rentable, efficiente et uniforme</li> </ul>
<p>Règlement visant les catégories d'immigrant précisées pour des motifs d'ordre humanitaire : L'application de ce règlement doit être prolongée jusqu'au 30 juin 2001, sans quoi il ne sera plus en vigueur après cette date. La liste des pays sources sera mise à jour en fonction de la situation internationale en cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Flexibilité du processus afin de composer avec les circonstances propres à chaque crise qui survient</li> <li>• Continuité dans la capacité de faire face en temps voulu aux crises provoquées par le mouvement de réfugiés</li> </ul>

## B. Stratégie de développement durable : principaux objectifs et résultats visés

Le développement durable (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/sdd/index.html>) et son application au mandat de CIC est un processus en constante évolution. Le Ministère s'emploie à mieux comprendre le développement durable et les liens qui existent entre le développement durable et ses politiques et programmes. Dans cette optique, CIC entend trouver un équilibre entre les considérations environnementales et ses objectifs sociaux et économiques. Cette approche s'inspire des objectifs que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire :

- **réduire au minimum les effets négatifs des activités du Ministère sur l'environnement**, en développant un système de gestion de l'environnement pour la gestion du parc automobile, des approvisionnements et des installations;
- **sensibiliser le personnel, les clients et les intervenants au sujet des principes et des objectifs du développement durable**, en élaborant une stratégie de communication, en facilitant l'accès à l'information sur le développement durable et en le prônant comme valeur de la citoyenneté canadienne;
- **intégrer plus étroitement les considérations environnementales dans le processus d'élaboration et de prise de décisions en matière de politique**, en améliorant la base de connaissances du Ministère, en donnant une perspective environnementale à l'exercice de planification, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, et en prévoyant des évaluations de la stratégie environnementale dans le processus d'élaboration des mémoires au Cabinet;

- **promouvoir la responsabilisation et assurer le respect de la politique**, en évaluant l'impact du développement durable sur les programmes de CIC, en créant un groupe de travail interministériel et en élaborant et en mettant en application un système visant à évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable.

Les activités prévues pour atteindre ces objectifs sont conformes à l'engagement de CIC, qui est de poursuivre les objectifs définis dans sa première stratégie sur le développement durable, de préciser ses engagements pour ce qui est des politiques et des programmes actuels, et d'élaborer de nouvelles approches qui aideront CIC à intégrer le développement durable dans la prise de décision, objectif à long terme du Ministère.

## 4.2 Initiatives collectives

Initiative collective	Engagement clé	Liste des partenaires	Participation financière des partenaires (en milliers de \$)	Résultats prévus
<b>Vision sur la gestion de la frontière</b>	Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	Leader : CIC Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis	200 \$ en 2001-2002 Inconnu	Élaborer une vision conjointe sur la gestion de la frontière. Élaborer une stratégie à long terme pour la gestion de la frontière canado-américaine. Accroître les échanges d'informations. Mener des activités conjointes d'interception à l'étranger. Accroître l'harmonisation des visas. Faciliter les déplacements des gens d'affaires et d'autres voyageurs.
<b>Accord sur la frontière commune</b>	Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	Copartenaires : CIC Agence des douanes et du revenu du Canada Agence des douanes américaines Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis Département d'État des États-Unis	200 \$ en 2001-2002 Inconnu Inconnu Inconnu Inconnu	Mettre en place des installations transfrontalières conjointes (É.-U. - Canada). Accroître la collaboration canado-américaine pour ce qui est des demandeurs d'asile. Mettre en place des procédures de dédouanement accélérées pour les voyageurs à faible risque et préautorisés.
<b>Système de traitement accéléré des passagers</b>	Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	Leader : Agence des douanes et du revenu du Canada CIC Bureau des passeports EPPS Inc. - Conseil des aéroports du Canada	6878 \$ entre 2001-2002 et 2004-2005 5953 \$ entre 2001-2002 et 2004-2005 Inconnu Inconnu	L'intégration des formalités douanières informatisées et d'autres applications commerciales dans le cadre d'un nouveau système qui permettra aux voyageurs préautorisés d'entrer au Canada aux postes automatisés, grâce à l'identification biométrique.

Initiative collective	Engagement clé	Liste des partenaires	Participation financière des partenaires (en milliers de \$)	Résultats prévus
<b>Système d'information préalable sur les passagers</b>	Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	Leader : Agence des douanes et du revenu du Canada CIC	2726 \$ entre 2000-2001 et 2001-2002  1443 \$ entre 2000-2001 et 2001-2002	Diminuer la pression croissante aux points d'entrée où l'on applique le processus traditionnel, en permettant que des éléments du processus soient effectués avant l'arrivée du voyageur au Canada.
<b>Conférence nationale sur le rétablissement, en juin 2001, suivie de la création de groupes de travail sur l'élaboration d'une politique</b>	Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société canadienne Promotion efficace et bonne compréhension des questions d'intégration	Initiative entre la Bureau du Conseil privé et le secteur bénévole Leader : CIC Gouvernements provinciaux, autres ministères fédéraux, organismes de charité, secteur privé Fournisseurs de services financés par CIC	Pas encore confirmée  200 \$ en 2001-2002 Pas encore précisée  En nature	Favoriser un dialogue constructif sur les questions prioritaires en matière de politique. Renforcer le secteur des services de rétablissement et sa capacité de fournir les services voulus. Faciliter l'apprentissage au sein du secteur par l'entremise d'un forum national.
<b>Centre des niveaux de compétences linguistiques canadiens</b>	Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société canadienne	Leader : CIC Gouvernements provinciaux et territoriaux	170 \$ en 2001-2002 350 \$ en 2001-2002	Accroître la cohésion et l'efficacité de l'enseignement des langues à l'intention des nouveaux arrivants au Canada. Développer et promouvoir les niveaux de compétences linguistiques canadiens, les faire connaître auprès des langagiers et favoriser l'alignement des programmes d'études sur les niveaux de compétences linguistiques canadiens. Établir et administrer un système national d'évaluation des niveaux de compétences linguistiques. Simplifier le test de compétences linguistiques.

# Section V : Information financière

Tableau 5.1 : Dépenses d'immobilisation prévues, selon le secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Fournir des services de gestion	12,6	27,9	27,5	21,9
<b>Total des dépenses d'immobilisation prévues</b>	12,6*	27,9	27,5	21,9

\* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

*Explication des changements* : Les dépenses prévues pour 2000–2001 et les années suivantes comprennent les ressources additionnelles destinées au SMGC.

Tableau 5.2 : Coût net du programme pour 2001–2002 (en millions de dollars)

	Total
<b>Dépenses nettes prévues</b>	823,4
<i>Plus : Services obtenus sans frais</i>	
• Installations (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	25,2
• Part de l'employeur des avantages des employés liés aux cotisations et coûts des assurances (Secrétariat du Conseil du Trésor)	15,7
• Coûts liés à l'indemnisation des accidents du travail (Développement des ressources humaines Canada)	0,2
• Services juridiques (Ministère de la Justice)	23,7
• Services d'immigration à l'étranger (Affaires étrangères et Commerce International Canada)	149,5
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	374,7
<b>Coût net du programme</b>	<b>663,0</b>

Tableau 5.3: Sommaire des paiements de transfert (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants - Subventions				
• Subvention pour l'Accord Canada-Québec	104,1	<b>101,7</b>	101,7	101,7
<b>Total des subventions</b>	104,1	<b>101,7</b>	101,7	101,7
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants - Contributions				
• Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants	16,0	<b>18,1</b>	18,1	18,1
• Programme d'accueil	2,8	<b>2,6</b>	2,6	2,6
• Cours de langue pour les immigrants au Canada	99,7	<b>106,2</b>	106,2	106,2
• Contributions aux provinces pour répondre aux besoins croissants d'aide à l'intégration des immigrants au Canada	73,3	<b>47,8</b>	47,8	47,8
Maintenir la tradition humanitaire du Canada— Contributions				
• Programme d'aide au rétablissement	74,6	<b>58,1</b>	45,0	45,0
• Organisation internationale pour les migrations	2,0	<b>2,0</b>	2,0	2,0
<b>Total des contributions</b>	268,4	<b>234,8</b>	221,7	221,7
<b>Total des paiements de transfert</b>	372,5*	<b>336,5</b>	323,4	323,4

\* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

*Explication des changements* : Les prévisions des dépenses pour 2000-2001 comprennent les contributions liées à l'opération d'aide humanitaire au Kosovo, les contributions à l'établissement reportées de 1999-2000 et un paiement en vertu de l'Accord Canada-Québec pour 1999-2000. Les dépenses prévues pour 2001-2002 englobent les contributions reportées de 2000-2001 liées à l'opération d'aide humanitaire au Kosovo.



Tableau 5.4 Détails des programmes de paiements de transfert

Secteur d'activité : Maintenir la tradition humanitaire du Canada		
Objectif	Résultats prévus	Jalons
<b>Programme d'aide au rétablissement</b>		
<p>Prestation de soutien du revenu et d'une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés et aux personnes visées par des considérations humanitaires dont le rétablissement au Canada a été accepté et qui ont besoin d'aide financière ou ont d'autres besoins spéciaux.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les réfugiés dont le revenu est insuffisant sont en mesure de recevoir des prestations afin de subvenir à leurs besoins de base pendant une période d'au plus 12 mois ou jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes, selon la première éventualité.</li> <li>2. Les réfugiés ayant des besoins spéciaux sont en mesure de recevoir des prestations afin de subvenir à leurs besoins de base pendant une période d'au plus 24 mois.</li> <li>3. Les fournisseurs de services offrent de manière efficace et efficiente une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés pris en charge par le gouvernement.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des prestations versées dans le cadre de ce programme pour assurer le respect du programme de Prestation nationale pour enfants.</li> <li>• En 2001–2002, mise en application du Cadre redditionnel du Ministère concernant les contributions.</li> <li>• En 2001–2002, mise en application du cadre national de vérification des fournisseurs de services.</li> </ul>
Secteur d'activité : Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants		
Objectif	Résultats prévus	Jalons
<b>Cours de langue pour les immigrants au Canada</b>		
<p>Promotion de l'intégration par une formation linguistique élémentaire pour les immigrants adultes dans l'une des deux langues officielles du Canada.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les nouveaux arrivants acquièrent des compétences linguistiques de base.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2001–2002, mise en application du Cadre redditionnel du Ministère concernant les contributions.</li> <li>• De 2001–2002 à 2004–2005, dans le contexte de l'Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada, de l'information sera recueillie sur le processus d'adaptation des nouveaux arrivants au chapitre de l'emploi, de la langue, de la santé, de la socialisation et du logement.</li> </ul>

Tableau 5.4 Détails des programmes de paiements de transfert (suite)

Secteur d'activité : Maintenir la tradition humanitaire du Canada		
Objectif	Résultats prévus	Jalons
<b>Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants</b>		
Prestation de services aux nouveaux arrivants, y compris aiguillage, information sur la collectivité et orientation, interprétation et traduction, counseling paraprofessionnel et services d'emploi.	1. Les nouveaux arrivants sont branchés sur les services sociaux fournis en aval selon les besoins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2001–2002, mise en application du Cadre redditionnel du Ministère concernant les contributions.</li> <li>• De 2001–2002 à 2004–2005, dans le contexte de l'Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada, de l'information sera recueillie sur le processus d'adaptation des nouveaux arrivants au chapitre de l'emploi, de la langue, de la santé, de la socialisation et du logement.</li> </ul>
<b>Programme d'accueil</b>		
Recrutement, formation, jumelage et coordination de bénévoles chargés d'aider les nouveaux arrivants à s'adapter, à s'établir et à s'intégrer dans la société canadienne.	1. La transition s'effectue plus facilement pour les nouveaux arrivants au sein de la société canadienne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2001–2002, mise en application du Cadre redditionnel du Ministère concernant les contributions.</li> <li>• De 2001–2002 à 2004–2005, dans le contexte de l'Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada, de l'information sera recueillie sur le processus d'adaptation des nouveaux arrivants au chapitre de l'emploi, de la langue, de la santé, de la socialisation et du logement.</li> </ul>
<b>Contribution aux provinces pour répondre aux besoins croissants d'aide à l'intégration des immigrants au Canada</b>		
Prestation de services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants dans les provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique.	1. La province concernée offre de manière efficace et efficiente des services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt par la province concernée du plan annuel des services et du rapport annuel.</li> </ul>
<b>Subvention pour l'Accord Canada-Québec</b>		
Préservation de l'importance démographique du Québec au sein du Canada et intégration des immigrants au sein de cette province dans le respect de l'identité distincte du Québec.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans l'ensemble, les services d'accueil, de formation linguistique et d'intégration culturelle offerts par le Québec correspondent aux services qu'offre le Canada dans le reste du pays.</li> <li>2. Les services du Québec sont offerts à tous les résidents permanents du Québec sans distinction, qu'ils aient été sélectionnés ou non par le Québec.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux termes de l'Accord, un comité mixte de fonctionnaires fédéraux et provinciaux a été créé; il a pour mandat d'étudier périodiquement les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec.</li> </ul>

Tableau 5.5 : Source des recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des recettes 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
<b>Maximiser les avantages des migrations internationales</b>				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	186,2	<b>186,2</b>	186,2	186,2
• Droit exigé pour l'établissement	131,0	<b>131,0</b>	131,0	131,0
<b>Maintenir la tradition humanitaire du Canada</b>				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	6,6	<b>6,6</b>	6,6	6,6
• Intérêts du Programme des prêts aux immigrants	1,0	<b>1,0</b>	1,0	1,0
<b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants</b>				
• Recouvrement des coûts de la citoyenneté	19,9	<b>19,9</b>	19,9	19,9
• Droit exigé pour la citoyenneté	22,4	<b>22,4</b>	22,4	22,4
<b>Gérer l'accès au Canada</b>				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	5,1	<b>5,1</b>	5,1	5,1
• Obligations des transporteurs	2,5	<b>2,5</b>	2,5	2,5
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>374,7*</b>	<b>374,7</b>	<b>374,7</b>	<b>374,7</b>

\* Représente la prévision la plus juste des revenus non disponibles jusqu'à la fin de l'exercice.

Définitions : Recouvrement des coûts

**Recouvrement des coûts de l'immigration :** Il s'agit des sommes qui sont perçues auprès des clients afin de couvrir une partie du coût du traitement d'une demande pour un service d'immigration précis.

**Droit exigé pour l'établissement :** Il s'agit de la somme qui est versée pour avoir le privilège d'obtenir la résidence permanente au Canada en reconnaissance des avantages qui sont associés à ce statut.

**Intérêts relatifs au Programme des prêts aux immigrants :** Tous les prêts consentis aux immigrants au Canada dans le cadre du Programme des prêts aux immigrants sont assujettis à des dispositions concernant l'intérêt. Il s'agit de l'intérêt perçu lors du remboursement des prêts.

**Recouvrement des coûts de la citoyenneté :** Il s'agit des sommes qui sont perçues pour couvrir une partie du coût du traitement d'une demande pour un service précis de citoyenneté au Canada.

**Droit exigé pour la citoyenneté :** Il s'agit de la somme qui est versée pour avoir le privilège d'obtenir la citoyenneté canadienne. Il a été adopté en guise de compensation partielle pour les nombreux droits et privilèges que comporte la citoyenneté, dont le droit de voter, de détenir un passeport canadien, d'entrer et de demeurer au Canada et de bénéficier de la protection du Canada à l'étranger.

**Obligations des transporteurs :** Les transporteurs sont tenus par la *Loi sur l'immigration* de faire en sorte que les passagers qu'ils transportent soient munis des documents qui les autorisent à entrer au Canada. Les transporteurs qui ne satisfont pas à cette exigence sont obligés de verser des frais administratifs.

# Section VI :

## Renseignements divers

### 6.1 Listes des lois et règlements

#### A. Lois

1. *Loi sur la citoyenneté, L.R.C. (1985), ch. C-29, modifiée;*
2. *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, L.C. 1994, ch. 31;*
3. *Loi sur l'immigration, L.R.C. (1985), ch. I-2, modifiée*

#### B. Règlements

4. *Règles de la section d'arbitrage, DORS/93-47;*
5. *Règlement de dispense Immigration - Alejandra Flores Velasquez, DORS/91-693;*
6. *Règlement sur la citoyenneté, 1993, DORS/93-246, modifié;*
7. *Règles de la section du statut de réfugié, DORS/93-45;*
8. *Règles de la Cour fédérale en matière d'immigration, 1993, DORS/93-22; modifiées;*
9. *Règlement sur la propriété de terres appartenant à des étrangers, DORS/79-416, modifié;*
10. *Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire, DORS/97-183, modifié;*
11. *Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration, DORS/97-22, modifié;*
12. *Règles de la section d'appel de l'immigration, DORS/93-46, modifiées;*
13. *Règlement sur l'immigration, 1978, DORS/78-172, modifié;*
14. Décret désignant le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à titre de ministre chargé de l'application de la Loi (*Loi sur la citoyenneté*), TR/94-86;
15. Décret désignant le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à titre de ministre chargé de l'application de la Loi (*Loi sur l'Immigration*), TR/94-85;
16. *Règlement sur la catégorie admissible de demandeurs du statut de réfugié, DORS/90-40, modifié.*

## 6.2 Niveaux d'immigration

Catégorie d'immigrants	2001 Objectif	2000 Réel	2000 Plan	1999 Réel	1998 Réel
Conjoints, fiancés et enfants	42 000-45 000	42 702	42 000-45 000	40 794	36 689
Parents et grand-parents	15 000-16 000	17 724	15 000-16 000	14 475	14 200
<b>Total – Catégorie de la famille</b>	<b>57 000-61 000</b>	<b>60 426</b>	<b>57 000-61 000</b>	<b>55 269</b>	<b>50 889</b>
Travailleurs qualifiés*	100 500-113 300	118 307	100 500-113 300	92 480	81 209
Gens d'affaires	15 000-16 000	13 645	15 000-16 000	13 016	13 778
Candidats d'une province	1 400	1 249	1 400	477	**
<b>Total – Composante économique</b>	<b>116 900-130 700</b>	<b>133 201</b>	<b>116 900-130 700</b>	<b>105 973</b>	<b>94 987</b>
<b>Total – Autres</b>	<b>4 000</b>	<b>3 244</b>	<b>4 000</b>	<b>4 292</b>	<b>5 417</b>
<b>Total – Immigrants</b>	<b>177 900-195 700</b>	<b>196 871</b>	<b>177 900-195 700</b>	<b>165 534</b>	<b>151 293</b>
<b>Réfugiés</b>					
Parrainés par le gouvernement	7 300	7 367	7 300	7 317	7 425
Parrainés par le secteur privé	2 800-4 000	2 905	2 800-4 000	2 332	2 220
Réfugiés reconnus comme tels au Canada	10 000-15 000	12 955	10 000-15 000	11 792	10 180
Personnes à charge à l'étranger	2 000-3 000	3 481	2 000-3 000	2 808	2 962
<b>Total – Réfugiés</b>	<b>22 100-29 300</b>	<b>26 708</b>	<b>22 100-29 300</b>	<b>24 249</b>	<b>22 787</b>
<b>Réfugiés du Kosovo</b>		<b>3 258</b>		<b>131</b>	
<b>Total</b>	<b>200 000-225 000</b>	<b>226 837</b>	<b>200 000-225 000</b>	<b>189 914</b>	<b>174 080</b>

\* Comprend les indépendants (ND) et les parents aidés (PA).

\*\* Inclus dans la catégorie « Autres » en 1998.

### 6.3 Définitions : Catégories d'immigrants

**Conjoints, fiancés et enfants :** Conjoints, fiancés et enfants à charge parrainés par un résident permanent ou un citoyen du Canada âgé d'au moins 19 ans.

**Parents et grands-parents :** Père, mère et grands-parents parrainés par un enfant âgé d'au moins 19 ans, qui est résident permanent ou citoyen du Canada.

**Travailleurs qualifiés :** Immigrants sélectionnés parce qu'ils répondent aux besoins du marché du travail canadien, ainsi que leur conjoint et leurs enfants.

**Candidats d'une province :** Les immigrants proposés par les provinces ou les territoires qui répondent à un besoin particulier conformément à la politique provinciale ou territoriale en matière d'immigration et de développement économique et industriel.

**Gens d'affaires immigrants :** Entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes qui apporteront une contribution importante à l'économie en établissant ou en achetant une entreprise ou un commerce au Canada ou en y investissant et qui feront une contribution artistique ou culturelle au Canada.

**Autres :** Membres de la catégorie des aides familiaux résidants, de la catégorie des immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée, ainsi que de la catégorie des demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada et les personnes qui obtiennent le droit d'établissement pour des motifs d'ordre humanitaire.

**Réfugiés parrainés par le gouvernement :** Personnes sélectionnées afin d'être réétablies comme réfugiés au sens de la Convention aux termes de la *Loi sur l'immigration* ou comme membre d'une catégorie précisée en application de l'article 6.3 de la Loi et qui recevront l'aide du gouvernement fédéral pour s'établir.

**Réfugiés parrainés par le secteur privé :** Réfugiés et membres des catégories précisées qui reçoivent de l'aide de sources privées.

**Réfugiés reconnus comme tels au Canada :** Personnes qui ont été reconnues comme des réfugiés au sens de la Convention par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et qui ont, sur demande, obtenu la résidence permanente.

**Personnes à charge à l'étranger :** Personnes vivant à l'étranger, et qui sont à la charge de réfugiés au sens de la Convention, qui demandent le droit d'établissement au Canada. Leur demande de résidence permanente est considérée en même temps que celle du demandeur principal se trouvant au Canada.

# Index

## **A**

Accord Canada-Québec, 24, 35, 46, 48  
Affaires étrangères et Commerce  
international Canada, 45  
analyse comparative entre les sexes, 34, 39  
arriéré des demandes, 14, 15  
arrivées, 29  
assurance de la qualité, 5, 15, 25

## **B**

Bureau de la gestion moderne, 38

## **C**

cadre d'évaluation du rendement, 34  
Cadre redditionnel concernant  
les contributions, 25  
carte de résident permanent, 29  
citoyenneté, 2, 5, 6, 9–11, 13, 18, 24–28,  
32, 34, 38, 39, 41, 42, 49–51  
citoyenneté canadienne, 2, 6, 10, 13, 24, 42,  
50  
Colombie-Britannique, 11, 12, 16, 28, 48  
Comité consultatif sur les étudiants  
internationaux et l'immigration, 17  
Commission de l'immigration et du statut  
de réfugié, 13, 20, 53  
communications, 36, 39  
Conseil canadien pour les réfugiés, 34  
Conseil du Trésor, 5, 13, 15, 45  
consultations intergouvernementales, 9  
contributions aux provinces, 46  
Convention des Nations Unies contre la  
criminalité transnationale organisée, 9  
Cours de langue pour les immigrants  
au Canada, 25, 47  
crime organisé, 9, 30, 31  
crimes de guerre, 28–30, 34

crimes de guerre contemporains, 29

## **D**

dépenses prévues, 11, 12, 14, 20, 24, 28, 33,  
45, 46  
détention, 13, 30, 31  
Développement des ressources humaines  
Canada (DRHC), 16, 21, 26, 45  
développement durable, 42  
droit exigé pour la citoyenneté, 49, 50  
droit exigé pour l'établissement, 49, 50

## **E**

Entente-cadre sur l'union sociale, 10  
États-Unis, 4, 9, 15, 30, 43  
étudiants étrangers, 9, 13, 14, 16, 17

## **F**

famille, 2, 13, 17, 18, 21, 41, 52  
fonction de contrôleur moderne, 38  
Fournir des services de gestion, 7, 12, 32, 45

## **G**

gens d'affaires immigrants, 17, 18, 53  
Gérer l'accès au Canada, 7, 12, 28, 49  
Gouvernement en direct, 3, 37, 39  
Groupe de travail fédéral-provincial-territorial  
sur l'établissement et l'intégration, 26

## **H**

Haut Commissariat des Nations Unies pour  
les réfugiés, 4, 21



## **I**

initiative visant à améliorer le service, 15  
initiative sur le secteur bénévole, 25  
introduction de clandestins, 9, 10

## **K**

Kosovo, 10–12, 20, 46, 52

## **L**

les valeurs et l'éthique, 38, 39  
*Loi sur la citoyenneté*, 6, 24, 34, 41, 51  
*Loi sur l'immigration*, 2, 6, 13, 14, 21, 22, 25, 28–30, 33, 41, 50, 51, 53  
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, 2, 14, 21, 25, 29

## **M**

Maintenir la tradition humanitaire du Canada, 7, 20, 46–48  
Maximiser les avantages des migrations internationales, 7, 12, 14, 49  
ministère de la Justice, 45  
ministère des Affaires étrangères et du Commerce International, 38  
mondialisation, 9, 10, 15

## **N**

Nations Unies, 2, 4, 9, 21

## **O**

Organisation internationale pour les migrations, 4, 9, 21

## **P**

Parlement, 25, 29, 33, 34  
partenaires, 9, 15, 18, 21, 22, 26, 29, 34, 35, 38, 43  
Plan d'immigration, 14, 18  
prévisions des dépenses, 20, 46  
processus de planification pluriannuelle, 3, 15, 35  
projet Metropolis, 35  
projet pilote sur les fournisseurs de services à l'étranger, 21  
projet pilote sur les fournisseurs de services au Canada, 21, 23

Programme d'accueil, 25, 26, 46, 48  
Programme des immigrants investisseurs, 18  
Programme des prêts aux immigrants, 20, 50  
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, 25, 48  
Programme d'aide au rétablissement (PAR), 20, 21, 23, 25, 47  
programme de parrainage, 17  
programme d'intervention stratégique, 22  
programme de rétablissement des réfugiés, 13  
programme des candidats d'une province, 16  
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants, 7, 24, 46, 47, 49  
provinces, 3, 16, 17, 26, 35, 46, 48, 53

## **R**

recettes, 11, 32, 49  
recouvrement des coûts, 18, 32, 41  
rétablissement, 13, 20, 21, 23, 25, 44, 46, 47  
réforme législative, 11, 30  
réfugiés, 2–4, 6, 7, 9, 10, 13, 14, 18, 20–23, 25, 28, 29, 33–35, 39, 41, 47, 53  
réfugiés au sens de la Convention, 20, 22, 23, 53  
*Règlement sur la citoyenneté*, 6, 51  
*Règlement sur l'immigration*, 6, 51  
*Règlement sur les catégories d'immigration précisées pour des motifs d'ordre humanitaire*  
*Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration*, 6, 33, 51  
renouvellement des ressources humaines, 32, 36  
renvois, 29

## **S**

Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis, 30, 43  
service à la clientèle, 3, 11, 15, 25  
Système mondial de gestion des cas (SMGC), 33, 37, 39, 45

**T**

territoires, 3, 9, 16, 26, 35, 53  
trafic de personnes, 9, 10, 28, 29  
travailleurs étrangers temporaires, 16  
travailleurs temporaires, 3, 9, 10, 13, 14, 16

**U**

Union européenne, 4, 9

**V**

valeurs et éthique, 38, 39  
Vision relative à la frontière, 30  
visiteurs, 3, 6, 9, 10, 13, 14, 16